

Twenty-five nations were trying to break the strong ties which had united countries against fascism during the war, while another sixteen were abstaining in the belief that their indolence would go unpunished. It might be that some of them had not realized that such an attitude would discredit the reputation of the great democracies of western, northern and southern Europe, which had been under fascist domination during the war. Their representatives would no longer be able to defend democratic principles or advocate freedom of thought. To abstain from voting on a pro-Franco motion was less honourable than to admit openly that one was prepared to have dealings with the fascists.

Various rumours were again current in the corridors of the Assembly; among them it was being said that Denmark would vote for Spain in exchange for trade agreements with the United Kingdom which would enable it to export its bacon. He hoped that those rumours were untrue, for they would be a complete reversal of the Danish people's courageous attitude under nazi occupation.

He appealed to those who had decided to abstain not to allow the United Nations to adopt its first pro-fascist resolution. The responsibility of those who abstained would be as great as that of those who supported the motion before the General Assembly. It was a responsibility towards those who waited, in Spain or in exile, for the day when they could return home. It was also a responsibility toward the Assembly, since no one who had abstained from voting against the first pro-fascist resolution before the United Nations would be considered by future historians as defenders of democracy and freedom.

It would not be enough to reject the proposal to abrogate resolution 39 (I); it would still have to be applied. As his country's representative had said in the First Committee in 1947,¹ the period during which action should have been taken, in accordance with resolution 39 (I), had more than elapsed: after an almost unanimous condemnation of Franco, unanimous action should have followed. The Caudillo's four Latin-American friends had made a breach in that unanimity. He felt certain, however, that there were still men courageous enough to make a stand against fascism by asking for the adoption of effective measures.

The Czechoslovak delegation would vote against the proposal of the four Latin-American States and would support the Polish resolution.

The meeting rose at 1.20 p.m.

TWO HUNDRED AND FOURTEENTH PLENARY MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York,
on Monday, 16 May 1949, at 3 p.m.*

President: Mr. H. V. EVATT (Australia).

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, First Committee, 104th meeting.*

Vingt-cinq nations, en effet, essaient de rompre les liens très fermes qui unissaient les nations contre le fascisme pendant la guerre alors que seize nations s'abstiennent, pensant que leur indolence restera impunie. Certaines d'entre elles n'ont sans doute pas compris qu'une telle attitude jette le discrédit sur la réputation des grands pays démocratiques de l'ouest, du nord et du sud de l'Europe qui étaient, pendant la guerre, sous la domination du fascisme. Leurs représentants ne pourront plus défendre les principes démocratiques et parler en faveur de la liberté de pensée. S'abstenir de voter quand il s'agit d'une motion pro-franquiste est moins honorable que d'admettre ouvertement que l'on désire traiter avec les fascistes.

Diverses rumeurs courent à nouveau dans les couloirs de l'Assemblée; on dit, entre autres, que le Danemark donnerait sa voix en faveur de l'Espagne en échange d'accords commerciaux avec le Royaume-Uni, qui lui permettraient d'exporter son bacon. M. Houdek espère que ces bruits ne correspondent pas à la réalité car ils constitueraient un revirement total de la courageuse attitude du peuple danois sous l'occupation nazie.

Le représentant de la Tchécoslovaquie adjure ceux qui ont décidé de s'abstenir de ne pas permettre que la première résolution pro-fasciste soit adoptée par l'Organisation des Nations Unies. La responsabilité de ceux qui s'abstiendront sera aussi grande que celle des membres qui appuieront la proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée. Ils seront responsables envers ceux qui attendent, en Espagne ou en exil, le jour où ils pourront rentrer chez eux, et envers l'Assemblée, car nul ne sera considéré par les historiens de l'avenir comme un défenseur de la démocratie ou de la liberté s'il s'est abstenu lors du vote sur la première résolution pro-fasciste qui ait été présentée devant les Nations Unies.

Il ne suffira pas de rejeter la proposition tendant à annuler la résolution 39 (I), il faudra encore assurer l'application de cette dernière. Comme l'a déclaré en 1947 le représentant de la Tchécoslovaquie à la Première Commission¹, la période, à la fin de laquelle, aux termes de la résolution 39 (I), des mesures devaient être prises est largement écoulée. On sait qu'après la condamnation presque unanime de Franco, une action unanime devait suivre. Or, les quatre amis du Caudillo en Amérique latine ont battu en brèche cette unanimité. M. Houdek est toutefois persuadé qu'il existe encore des hommes assez courageux pour se dresser contre le fascisme en demandant l'adoption de mesures efficaces.

La délégation tchécoslovaque votera contre la proposition des quatre pays de l'Amérique latine et donnera son vote à la résolution polonaise.

La séance est levée à 13 h. 20.

DEUX CENT QUATORZIÈME SEANCE PLÉNIÈRE

*Tenue à Flushing Meadow, New-York,
le lundi 16 mai 1949, à 15 heures.*

Président: M. H. V. EVATT (Australie).

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Première Commission, 104ème séance.*

171. Question of Franco Spain: report of the First Committee (A/852) and draft resolution submitted by Poland (A/860) (conclusion)

Mr. McNEIL (United Kingdom) recalled that his delegation had been accused of inconsistency in its attitude towards Spain. It had been said that the abstention of the United Kingdom during the voting in the First Committee had been tantamount to a vote in favour of Franco and that it had been carefully calculated to ensure the reversal of General Assembly resolution 39 (I) of 12 December 1946. That of course was not the case.

Moreover, the suggestion that the United Kingdom delegation had been bringing pressure to bear upon the Scandinavian delegations was absolutely false. It was, indeed, offensive and ridiculous to suggest for a second that the attitude of the United Kingdom in regard to its commercial relations with Denmark could in any way be influenced by the vote of that State's delegation on the question of Franco Spain.

Naturally the United Kingdom delegation, like any other, frequently discussed with friendly delegations, and even sometimes with ones not quite so friendly, the attitude they would adopt on any particular subject. That was not necessarily a wicked procedure and it had its uses. Probably it was even employed by the Slav delegations; at any rate, there was frequently a remarkable degree of unanimity among the Slav delegations, which Mr. McNeil presumed could result only from friendly conversations. He wished to state quite categorically that neither he nor any other member of his delegation had attempted to canvass any other delegation on the question under discussion. It was a deliberate falsehood to suggest that the United Kingdom delegation was concealing its true attitude.

The position of the United Kingdom delegation was quite clear and perfectly consistent. In 1946, it had considered that the resolution providing for the withdrawal of ambassadors from Madrid would not have the effect desired by its supporters. Those predictions had unfortunately been proved true. However, in conformity with its obligations as a Member of the United Nations, the United Kingdom Government had responded promptly to that resolution by withdrawing its ambassador, and no ambassador had been appointed since.

It might therefore seem logical that the United Kingdom delegation should associate itself with those who advocated the repeal of the 1946 resolution. It could not do that, however, because, in its opinion, such a decision might be interpreted as an approval of Franco and of his methods of government. Neither the people nor the Government of the United Kingdom would approve Franco or his associates in authoritarian government. The Franco régime was unrepresentative and undemocratic. Mr. McNeil recalled in that connexion that the representative of Poland had referred (213th meeting) to the unjust execution of democrats carried out by Franco and had sought properly to arouse sympathy by reference to the

171. Question de l'Espagne franquiste: rapport de la Première Commission (A/852) et projet de résolution présenté par la Pologne (A/860) (fin)

M. McNEIL (Royaume-Uni) rappelle que l'on a reproché à sa délégation de manquer de logique dans son attitude à l'égard de l'Espagne. On a dit que l'abstention du Royaume-Uni, lors du vote de la Première Commission, équivalait à un vote en faveur de Franco et qu'elle avait été soigneusement calculée pour provoquer l'annulation de la résolution 39 (I) du 12 décembre 1946 de l'Assemblée générale. Bien entendu, ceci est faux.

De plus, il est absolument inexact que la délégation du Royaume-Uni, comme on l'a suggéré, ait fait pression sur les délégations scandinaves. Il est, d'autre part, ridicule et choquant d'insinuer, ne serait-ce qu'une seconde, que l'attitude du Royaume-Uni, dans ses relations commerciales avec le Danemark, pourrait être déterminée d'une façon ou d'une autre par le vote de la délégation du Danemark sur la question de l'Espagne franquiste.

Bien entendu, il arrive souvent que la délégation du Royaume-Uni, comme n'importe quelle autre, discute avec des délégations avec qui elle entretient des relations amicales, et même parfois avec des délégations avec lesquelles ses relations sont moins bonnes, de l'attitude qu'elles adopteront sur une question donnée. Cette manière de faire n'est pas nécessairement mauvaise et elle a ses avantages; il est même probable que les délégations slaves y recourent; en tous cas il existe fréquemment chez les délégations slaves une unanimité de vues remarquable qui, semble-t-il, ne peut être réalisée qu'à la suite d'entretiens amicaux. M. McNeil déclare formellement que ni lui, ni aucun autre membre de sa délégation, n'ont tenté de solliciter les voix d'autres délégations en ce qui concerne le sujet actuellement discuté. C'est un mensonge délibéré que de donner à entendre que la délégation du Royaume-Uni dissimule son attitude réelle.

La position de la délégation du Royaume-Uni est tout à fait claire et parfaitement logique. En 1946, elle avait estimé que la résolution prévoyant le retrait des ambassadeurs de Madrid n'aurait pas les résultats escomptés par ses promoteurs. Ses prévisions se sont malheureusement réalisées. Toutefois, conformément à ses obligations de Membre des Nations Unies, le Gouvernement du Royaume-Uni s'est empressé d'obéir à cette résolution en rappelant son ambassadeur de Madrid, et il n'a nommé depuis lors aucun ambassadeur en Espagne.

Il pourrait donc sembler logique que la délégation du Royaume-Uni soutienne aujourd'hui celles qui recommandent l'abrogation de la résolution de 1946. Elle ne peut toutefois le faire, parce que à son avis une telle décision pourrait être interprétée comme approuvant le régime et les méthodes de gouvernement de Franco. Ni le peuple ni le Gouvernement du Royaume-Uni ne voudraient donner leur approbation à Franco ou à ceux qui sont associés à son gouvernement autoritaire. Le régime de Franco n'est ni représentatif ni démocratique. M. McNeil rappelle à ce sujet que le représentant de la Pologne a fait allusion (213ème séance) aux démocrates injustement exécutés sur les ordres de Franco, et a cherché comme

concentration camps associated with government of that kind.

Mr. McNeil affirmed that his Government agreed that the Franco régime was a relic of fascism. The people and the Government of the United Kingdom found Franco's methods alien and repugnant to their thinking and their practices. They found authoritarian governments, prohibition of assembly and association, censorship of the Press, denial of fair trial, improper restraint of criticism and political opposition and the maintenance of a police State alien and repugnant, whether these existed in Spain, Bulgaria or anywhere else. The United Kingdom delegation's attitude upon that subject did not change with time or geography; its attitude was based upon principle and it would attempt to adhere to that principle in all circumstances. It could not, therefore, approve the draft resolution submitted in the First Committee by the four South American delegations and adopted by the Committee because, by so doing, it might seem to approve of Franco, his methods of government and his associates, as distinct from the Spanish people. The United Kingdom had unfailing sympathy and understanding for the Spanish people, but with regard to Franco himself it had repeatedly expressed its detestation and impatience.

In the First Committee, the representative of Poland had attempted to dispose of Mr. McNeil's argument concerning economic sanctions by saying that it was not relevant to the discussion.¹ Mr. McNeil called attention, however, to paragraph 11 of the Polish draft resolution (A/860), which recommended that all Members of the United Nations should refrain from entering into any agreements or treaties with Franco Spain. That provision would seem to apply to trade treaties; and if so, Mr. McNeil's argument concerning economic sanctions had been perfectly valid. The imposition of sanctions in circumstances provided for in the Charter was a function which rested entirely with the Security Council.

It might be true, as the USSR representative had said,² that the resolution under discussion seemed to have been passed from the Council to the Assembly and from the Assembly to the Council. The United Kingdom delegation had had no part in that. The fact that the subject had been passed from the Council to the Assembly did nothing to invalidate the argument that the power to demand economic sanctions was exclusively vested in the Security Council.

The Polish delegation had reiterated (213th meeting) its offensive and unfounded accusation that the United Kingdom Government had disposed of surplus jet aircraft to the Spanish Government. The idea that there might be a surplus of such aircraft was quite a new one. Mr. McNeil repeated the categorical denial of that accusation which he had made in the First Committee.² In October 1945, his Government had decided that nothing should be supplied to Spain which might increase the military strength of that country. Subsequently, in 1946, the General Assembly had

il se doit à éveiller la sympathie générale en faisant allusion aux camps de concentration inséparables d'un gouvernement de cette espèce.

M. McNeil affirme que son Gouvernement reconnaît que le régime de Franco constitue un vestige du fascisme. Le peuple et le Gouvernement du Royaume-Uni estiment que les méthodes de Franco sont étrangères et radicalement opposées à leur propre mode de pensée et de vie. Ils éprouvent la même aversion pour les gouvernements autoritaires, l'interdiction des réunions et des associations, la censure de la presse, l'absence de justice dans les procès, la répression injustifiée des critiques et de l'opposition politique et l'établissement d'un Etat policier, qu'il s'agisse de l'Espagne, de la Bulgarie ou de tout autre pays. L'attitude de la délégation du Royaume-Uni à cet égard ne varie pas suivant les époques ou les conditions géographiques; elle se fonde sur un principe auquel cette délégation s'efforcera de rester fidèle en toutes circonstances. La délégation du Royaume-Uni ne peut donc approuver le projet de résolution présenté à la Première Commission par les quatre délégations sud-américaines et adopté par la Commission parce que, ce faisant, elle semblerait approuver les méthodes de gouvernement de Franco et de ses associés, qu'elle ne confond pas avec le peuple espagnol. Le Royaume-Uni éprouve depuis toujours une grande sympathie pour le peuple espagnol, mais a manifesté à plusieurs reprises l'aversion profonde que lui inspire Franco lui-même.

Le représentant de la Pologne s'est efforcé, à la Première Commission, d'écarter l'argument de M. McNeil concernant les sanctions économiques, en disant qu'il ne s'appliquait pas à la question¹. M. McNeil rappelle toutefois que le paragraphe 11 du projet de résolution polonais (A/860) recommande à tous les Membres des Nations Unies de ne pas conclure avec l'Espagne franquiste d'accords ou de traités. Cette disposition semble s'appliquer aux traités commerciaux et, dans ce cas, l'argument de M. McNeil relatif aux sanctions économiques est parfaitement valable. Seul le Conseil de sécurité a le pouvoir de décider des sanctions dans des circonstances déterminées par la Charte.

Il est peut-être exact, comme l'a dit le représentant de l'URSS, que la résolution actuellement en discussion semble avoir été transmise du Conseil à l'Assemblée et de l'Assemblée au Conseil². La délégation du Royaume-Uni n'y est pour rien, et le fait que la question a été transmise du Conseil à l'Assemblée ne réfute en rien l'argument selon lequel le Conseil de sécurité a, seul, le pouvoir de décider des sanctions économiques.

La délégation polonaise a répété (213ème séance) ses accusations injurieuses et sans fondement, selon lesquelles le Gouvernement du Royaume-Uni aurait remis au Gouvernement espagnol les avions à réaction qu'il avait en excédent. Il est assez étrange de penser qu'il puisse y avoir des avions à réaction en excédent. M. McNeil répète le démenti catégorique qu'il a donné à ces accusations devant la Première Commission². En octobre 1945, son Gouvernement a décidé de ne rien fournir à l'Espagne qui puisse augmenter la puissance militaire de ce pays. Par la suite, en

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, First Committee, 262nd meeting.*

² *Ibid.*, 261st meeting.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Première Commission, 262ème séance.*

² *Ibid.*, 261ème séance.

adopted resolution 32 (I) on the subject. The United Kingdom Government had never departed from the provisions or the spirit of that resolution.

In March 1947 a British firm, Rolls Royce, had received an order from a Spanish firm for 400 Merlin aero-engines. On enquiry, it had been ascertained that those engines were intended for installation in Spanish-built Heinkel bomber frames. Permission for the export of those engines had not, therefore, been granted. Mr. McNeil hoped that all States Members of the United Nations would be able to give similar assurances because, as the Polish representative had quite rightly stated at the 213th meeting, to provide arms to Franco Spain was like putting a gun in the hands of a convicted murderer.

Nevertheless, in November 1948, a credit of 95,000 pounds had been approved on behalf of the exchange control agency of the Spanish Government, through a commercial intermediary, for the purchase of five hundred Jumo engines and propellers to be supplied from Poland. Mr. McNeil understood that those engines had been manufactured by the Junkers firm and had been a normal installation in many types of German war planes. As far as he could ascertain, they had formed part of surplus stocks and they had almost certainly been intended for the Heinkel bomber frames for which the United Kingdom Government had refused to supply the engines.

In case he should be asked how he had obtained that information, Mr. McNeil explained that payment from the commercial intermediary to Poland was to have been made in sterling over a transferable account. The transaction had therefore come under the automatic facilities of the transferable account system, so that as far as the credit was concerned, the amount, the date, the purchase and the placing were absolutely and literally verifiable. Mr. McNeil was not particularly interested in obtaining any more information on that subject. The manner in which the credit had been earned was a matter for the Government concerned and he did not think he had any right to criticize its action. The United Kingdom delegation did not propose to pass judgment on the action of other Governments and was concerned only with the reputation of its own Government as a Member of the United Nations. Mr. McNeil had supplied the above information as evidence, not only that the repeated accusations concerning the supply of jet engines to Franco was unfounded, but also that his Government had refused to supply Merlin engines and would continue to maintain that attitude. Apparently, however, there were sources of supply other than the British aero engine industry.

The Polish representative had quite rightly remarked that delegations should be consistent in their behaviour and that their words in the General Assembly should be supported by their actions in the political and commercial fields. Some delegations might find the actions of the United Kingdom Government timid. Perhaps they were timid, but cautious, honest and realistic might be a better description. However that might be, the United Kingdom Government would continue to be consistent and would seek scrupulously and truly to ensure that its behaviour outside the Assembly was in conformity with its behaviour

1946, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32 (I) sur cette question. Le Gouvernement du Royaume-Uni ne s'est jamais écarté de la lettre ou de l'esprit de cette résolution.

En mars 1947, une firme espagnole a commandé à la firme britannique Rolls Royce 400 moteurs d'avions Merlin. Renseignements pris, on s'est aperçu que ces moteurs étaient destinés à équiper des bombardiers Heinkel construits en Espagne, et la permission d'exporter ces moteurs a été refusée. M. McNeil espère que tous les Etats Membres des Nations Unies pourront donner des assurances analogues, car, comme l'a dit très justement le représentant de la Pologne à la 213ème séance, fournir des armes à l'Espagne franquiste est la même chose que de mettre un pistolet entre les mains d'un assassin avéré.

Néanmoins, en novembre 1948, par l'intermédiaire d'une firme commerciale, un crédit de 95.000 livres sterling a été approuvé, au nom de l'organisme de contrôle des changes du Gouvernement espagnol, pour l'achat de cinq cents moteurs et hélices Jumo, qui devaient être fournis par la Pologne. M. McNeil croit savoir que ces moteurs, fabriqués par la firme Junkers, équipaient normalement de nombreux types d'avions de guerre allemands. Pour autant qu'il sache, ces moteurs se trouvaient dans des stocks en excédent, et ils étaient très vraisemblablement destinés aux bombardiers Heinkel pour lesquels le Gouvernement du Royaume-Uni avait refusé de fournir des moteurs.

Pour le cas où l'on demanderait comment il a obtenu ces renseignements, M. McNeil précise que le paiement à la Pologne devait s'effectuer, par l'intermédiaire d'une firme commerciale, en livres sterling, sur un compte transférable. L'opération tombait donc automatiquement dans le cadre du système de comptes transférables, et, en ce qui concerne le crédit, on peut vérifier point par point, sans risque d'erreur, le montant, la date, l'achat et le placement. M. McNeil ne tient pas à obtenir d'autres renseignements à ce sujet. La manière dont ce crédit a été obtenu regarde exclusivement le Gouvernement intéressé, et M. McNeil ne se reconnaît nullement le droit de critiquer les actes de ce Gouvernement. Il n'appartient pas à la délégation du Royaume-Uni de juger les actes d'autres Gouvernements, et il ne s'intéresse qu'à la réputation de son propre Gouvernement en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. M. McNeil n'a donné les renseignements ci-dessus que pour prouver, non seulement que l'accusation répétée, selon laquelle son Gouvernement aurait fourni à Franco des moteurs à réaction, ne repose sur aucun fondement, mais encore que ce même Gouvernement a refusé de fournir à Franco des moteurs Merlin et continuera d'agir de la même façon. Il semble, toutefois, que l'industrie aéronautique britannique ne soit pas la seule source de moteurs d'avions.

Le représentant de la Pologne a dit très justement que les délégations devraient faire preuve de logique dans leur conduite et appuyer leurs paroles à l'Assemblée générale par leurs actions dans les domaines politique et par leurs actions dans les domaines politique et commercial. Certaines délégations pourraient juger timorés les actes du Gouvernement du Royaume-Uni. C'est possible; mais peut-être serait-il plus exact de parler de prudence, d'honnêteté et de réalisme. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement du Royaume-Uni continuera à faire preuve de logique et cherchera scrupuleusement

inside. Mr. McNeil emphasized that his country still maintained the attitude it had held in 1946 and that it would never support any government which permitted, encouraged or depended on authoritarian methods.

Mr. CASTRO (El Salvador) stated that the question under discussion had come up regularly at each session of the Assembly, usually under the auspices of the Polish delegation. The voting for and against Spain changed from time to time, which showed that Governments based their actions primarily on political reasons, although the United Nations had been based on principles of universal justice and although those principles should take precedence over any minor considerations of expediency.

As far as his own delegation was concerned, he could state quite frankly and with a certain pride that its attitude in the General Assembly was always based on the principles of justice set forth in the Charter of the United Nations, since it was only through recognition of those principles that the weaker nations could find guarantees for their own stability.

The problem of Spain was really quite a simple one. It was, after all, merely a matter of deciding whether the United Nations, either indirectly or by means of sanctions, should provoke a new civil war in the great nation of Spain and oblige the Spanish people to overthrow their Government. Mr. Castro recalled that at one time there had been protests on the part of one of the delegations because the United States Government had permitted shipments of bread to Spain. Such an attitude was tantamount to condemning the Spanish people to hunger in order to provoke a new civil war. The result of such a war could not be foreseen, and those who were trying to provoke it could not be sure that the results they desired would actually ensue and that their own interests would really be served. The delegation of El Salvador would never sponsor fresh bloodshed among the Spanish people. It understood the character of the Spanish people and knew that they were not only perfectly capable of regulating their own internal affairs, but also that they would never accept interference from outside.

Mr. Castro, referring to paragraph 7 of Article 2 of the Charter, insisted that no subject could be considered as being more certainly within the domestic jurisdiction of a State than the choice and establishment of its own government. Consequently, intervention by the United Nations in Spain, which certain delegations desired, would be a violation of the Charter.

Furthermore, under the Charter, the Security Council alone could impose sanctions against any State which committed an act of aggression or which threatened the maintenance of international peace and security. That power could not be exercised by the General Assembly. The Security Council had repeatedly refused to recommend sanctions against Spain, because it did not consider that that country was threatening international peace and security. It was therefore surprising that some delegations persisted in attempting to deprive the Spanish people of their right to decide their own domestic affairs without interference.

et honnêtement à faire en sorte que sa conduite, en dehors de l'Assemblée, soit conforme à sa conduite au sein de l'Assemblée. M. McNeil souligne que le Royaume-Uni n'a pas changé d'attitude depuis 1946, et qu'il n'appuiera jamais un gouvernement qui permet ou encourage des méthodes autoritaires, ou dont l'existence dépend de l'usage de ces méthodes.

M. CASTRO (Salvador) déclare que la question en discussion revient régulièrement à chaque session de l'Assemblée, généralement sur l'initiative de la délégation polonaise. De temps en temps, on assiste à un déplacement des votes sur la question, ce qui montre bien que les actes des Gouvernements s'inspirent essentiellement de raisons politiques, alors que l'Organisation des Nations Unies repose sur le principe de la justice universelle, principe qui devrait prévaloir sur toutes les considérations secondaires d'opportunisme.

M. Castro peut dire très franchement et avec une certaine fierté, que l'attitude de sa délégation à l'Assemblée générale s'est toujours inspirée des principes de justice proclamés par la Charte des Nations Unies, car ce n'est que si ces principes sont reconnus que les nations plus faibles verront leur stabilité garantie.

Au fond, le problème de l'Espagne est très simple. Il ne s'agit, après tout, que de décider si les Nations Unies, soit indirectement, soit au moyen de sanctions, doivent provoquer une nouvelle guerre civile dans cette grande nation et obliger le peuple espagnol à renverser son Gouvernement. M. Castro rappelle que, à un moment donné, une délégation a protesté parce que le Gouvernement des Etats-Unis avait autorisé des envois de pain à l'Espagne. Cette attitude équivalait à condamner le peuple espagnol à la famine afin de provoquer une nouvelle guerre civile. Il est impossible de prévoir le résultat d'une telle guerre, et ceux qui s'efforcent de la provoquer ne peuvent être sûrs qu'elle donnerait vraiment les résultats qu'ils espèrent et servirait vraiment leurs intérêts. La délégation du Salvador n'approuvera jamais rien qui puisse faire à nouveau couler le sang en Espagne. Elle comprend le caractère du peuple espagnol et sait, non seulement que ce peuple est parfaitement capable de régler ses affaires intérieures, mais encore, qu'il n'acceptera jamais une ingérence étrangère.

M. Castro, rappelant l'alinéa 7 de l'Article 2 de la Charte, souligne qu'il n'est pas de question qui relève davantage de la compétence nationale d'un Etat que le choix et l'établissement de son propre gouvernement. En conséquence, une intervention des Nations Unies en Espagne, que désirent certaines délégations, constituerait une violation de la Charte.

De plus, en vertu de la Charte, seul le Conseil de sécurité peut imposer des sanctions dirigées contre un Etat qui commet un acte d'agression et menace le maintien de la paix et la sécurité internationales. Ce pouvoir ne peut être exercé par l'Assemblée générale. A maintes reprises, le Conseil de sécurité a refusé de recommander que des sanctions soient prises à l'égard de l'Espagne, car il ne considère pas que ce pays constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est donc surprenant que certaines délégations persistent dans leurs efforts pour priver le peuple espagnol du droit de conduire ses affaires intérieures sans intervention étrangère.

In the Spanish question, the international tension between the Eastern and Western Powers was again playing a major role. Spain was situated geographically in western Europe and, because of its Christian principles, its political tradition and its affinity with the Latin world, it was much closer to the Western Powers of Europe than to the Eastern ones. It was therefore logical that the Eastern Powers should do their best to upset the stability of Spain because of its ideological affinity with the West. The only thing that was illogical was that the Western Powers, unmindful of their own interests, should contribute to increase the difficulties in Spain, thus blindly helping the movement that had been initiated by the Eastern Powers.

With the lifting of the Berlin blockade, the USSR had eliminated one of the causes of friction between East and West. Mr. Castro hoped that the Western Powers would in turn eliminate a further cause of friction by helping to remove the Spanish question from the agenda of the United Nations. The delegation of El Salvador would always work for that purpose, thus maintaining the attitude it had always taken up in the General Assembly in opposing the intervention of the United Nations in the internal affairs of Spain. The Western Powers had an opportunity to remove one of the causes of international friction. Would those Powers permit the Spanish people to decide their political destiny peacefully, thus respecting the right of self-determination of peoples, a right which was set forth in Article 1 of the Charter? Or would they, on the contrary, miss their opportunity and content themselves with increasing the division in Western Europe, in spite of the fact that by so doing they would jeopardize their own interests? The vote that would shortly be taken would provide an answer to those questions. In any event, history would show whether or not the Western Powers had been able to shoulder their responsibilities; whether they had helped to maintain international peace and security or had simply maintained an atmosphere of alarm and insecurity in a peaceful nation which did not represent any threat to the peace of the world.

Mr. Castro considered that the adoption of the Polish draft resolution would prejudice international relations between Spain and the States Members of the United Nations. It would, moreover, reaffirm the recommendation contained in resolution 39 (I) of December 1946 concerning the withdrawal of ambassadors from Madrid, although such reaffirmation had been categorically rejected by the General Assembly in 1947.¹ The delegation of El Salvador would therefore vote against the Polish draft resolution.

The other draft resolution before the Assembly, sponsored by the delegations of Bolivia, Brazil, Colombia and Peru, and recommended by the First Committee, was the logical consequence of the attitude taken by the Assembly in 1947, when it had categorically refused to reaffirm the resolution of 1946, leaving Member States completely free to choose what type of diplomatic missions they wished to send to Madrid. It was simply a question of clarification, but it would help to eliminate some of the friction in Western Europe. The delegation of El Salvador, in conformity with its policy and with the purposes and principles

Dans la question espagnole, la tension qui règne entre Puissances orientales et occidentales joue à nouveau un rôle important. Géographiquement, l'Espagne se trouve en Europe occidentale, et ses principes chrétiens, ses traditions politiques et son affinité avec le monde latin la rendent beaucoup plus proche des Puissances occidentales de l'Europe que des Puissances orientales. Il est donc logique que les Puissances orientales fassent tout leur possible pour détruire la stabilité de l'Espagne à cause de son affinité idéologique avec l'Occident. La seule chose illogique serait que les Puissances occidentales, oubliant de leurs propres intérêts, contribuent à accroître les difficultés en Espagne et aident ainsi aveuglément un mouvement dont l'initiative revient aux Puissances orientales.

En levant le blocus de Berlin, l'URSS a éliminé l'une des causes de la friction entre l'Est et l'Ouest. M. Castro espère que les Puissances occidentales élimineront à leur tour une autre cause de friction en contribuant à faire rayer la question espagnole de l'ordre du jour des Nations Unies. La délégation du Salvador n'épargnera aucun effort à cette fin, maintenant ainsi l'attitude qu'elle a toujours adoptée à l'Assemblée générale, c'est-à-dire son opposition à l'intervention des Nations Unies dans les affaires intérieures de l'Espagne. Les Puissances occidentales ont l'occasion d'éliminer une des causes de la friction internationale. Ces Puissances permettront-elles au peuple espagnol de décider pacifiquement de son destin politique, respectant ainsi le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit que proclame l'Article premier de la Charte? Ou bien, au contraire, laisseront-elles échapper cette occasion et vont-elles se contenter d'aggraver les divisions en Europe occidentale, bien que cela doive compromettre leurs propres intérêts? Le vote qui va bientôt intervenir apportera la réponse à ces questions. En tous cas, l'histoire montrera si les Puissances occidentales ont été ou non capables d'assumer leurs responsabilités, si elles ont aidé à maintenir la paix et la sécurité internationales, ou si elles ont simplement entretenu une atmosphère d'inquiétude et d'insécurité dans une nation pacifique, qui ne menace nullement la paix du monde.

M. Castro estime que l'adoption du projet de résolution de la Pologne nuirait aux relations internationales entre l'Espagne et les Etats Membres des Nations Unies. Elle réaffirmerait en outre la recommandation qui figure à la résolution 39 (I), adoptée en décembre 1946, concernant le retrait des ambassadeurs de Madrid, alors que cette réaffirmation a été catégoriquement rejetée par l'Assemblée générale en 1947.¹ La délégation du Salvador votera donc contre le projet de résolution de la Pologne.

L'autre projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie, qui a été proposé par les délégations de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie et du Pérou et dont l'adoption est recommandée par la Première Commission, résulte logiquement de l'attitude adoptée par l'Assemblée générale qui, en 1947, a catégoriquement refusé de réaffirmer sa résolution de 1946 et a laissé les Etats Membres absolument libres de déterminer quelle sorte de représentants diplomatiques ils désiraient envoyer à Madrid. Il ne s'agit que de rendre la situation plus nette, mais cela aidera à éliminer une partie de la tension qui règne en Europe occidentale.

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Plenary Meetings, Volume II, 118th meeting.*

² Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, séances plénières, volume II, 118ème séance.*

of the United Nations, would therefore vote in favour of that draft resolution.

Mr. POPOVIC (Yugoslavia) said that the discussion in the First Committee and at the plenary meetings of the General Assembly on the question of Franco Spain showed quite clearly that the victory of the democratic countries in the war against fascism had compelled the enemies of democracy to pursue their activities under the cloak of democracy. He recalled that Hitler pursued his dastardly activities under cover of the national interests of his country, whereas he had in fact brought upon his country the greatest disaster that had ever befallen it.

It was no longer so easy, however, to deceive the people of the world. In that connexion, Mr. Popovic referred to the words of a great American who had said that it was possible to deceive all of the people some of the time and some of the people all the time, but that it was impossible to deceive all the people all the time. The new claimants to world mastery should take heed of that warning. The peoples of the world had learned to distinguish between their friends and their foes. Since the Second World War the only true sign of the democrat was his hatred of fascism. Those who were only masquerading as democrats could be detected by the application of that criterion.

Mr. Popovic emphasized the fact that his attempt to expose those who, either directly or indirectly, sought to defend the fascist régime in Spain was based solely on a desire to help the Spanish people attain their freedom from the bloodshed and tyranny of the Franco régime and to promote the cause of peace and international co-operation.

The discussions on the question of Franco Spain had served to emphasize a number of facts which proved that the fascist régime of Franco owed its existence on the one hand to terrorism, and on the other hand to economic and military assistance from the outside. That assistance to Franco represented a substantial threat to international peace and security. None of the defenders of Franco had attempted to disprove those facts because it was impossible to do so. It was well known that the State Department alone had at its disposal thousands of unpublished documents showing Franco's close link with Hitler and Mussolini, both before and during the Second World War.

Of the countries supporting the draft resolution of the First Committee, Peru and Argentina had for a long time been sympathetic towards Franco and his régime. Brazil and Colombia, on the other hand, had changed their attitude since 1946, when Colombia itself had submitted to the General Assembly one of the proposals describing Franco's régime as fascist.¹ Brazil, another sponsor of the draft resolution, had been a member of the Sub-Committee on the Spanish Question of the Security Council set up in 1946. The report of that Sub-Committee² stated that the correspondence between Hitler, Franco and Mussolini

La délégation du Salvador, conformément à sa politique et conformément aux buts et aux principes des Nations Unies, votera donc en faveur de ce projet de résolution.

M. POPOVIC (Yougoslavie) déclare que la discussion qui s'est déroulée à la Première Commission et aux séances plénières de l'Assemblée générale sur la question de l'Espagne franquiste, a clairement démontré que la victoire des pays démocratiques dans la guerre contre le fascisme a forcé les ennemis de la démocratie à continuer leur politique sous le masque de la démocratie. Il rappelle qu'Hitler poursuivait ses agissements infâmes au nom des intérêts nationaux de son pays, tandis qu'en fait il le précipitait dans la plus grande catastrophe de son histoire.

Il n'est cependant plus si facile de tromper les peuples du monde. A ce sujet, M. Popovic rappelle le propos d'un grand Américain; on peut, disait-il, tromper tout le monde pendant quelque temps ou tromper tout le temps quelques personnes, mais il est impossible de tromper tout le temps tout le monde. Les nouveaux prétendants à l'hégémonie mondiale devraient tenir compte de cet avertissement. Les peuples du monde ont appris à distinguer leurs amis de leurs ennemis. Depuis la deuxième guerre mondiale, la seule vraie marque du démocrate est sa haine du fascisme; c'est à ce critérium qu'on peut reconnaître ceux qui n'ont du démocrate que l'apparence.

M. Popovic souligne le fait qu'en essayant de démasquer ceux qui, directement ou indirectement, cherchent à défendre le régime fasciste en Espagne, il n'a d'autre désir que d'aider le peuple espagnol à se débarrasser de la tyrannie sanglante de Franco et d'avancer la cause de la paix et de la coopération internationale.

Les discussions sur la question de l'Espagne franquiste ont servi à faire ressortir certains faits qui prouvent que le régime de Franco doit son existence au terrorisme, d'une part, et d'autre part, à l'assistance économique et militaire qu'il reçoit de l'extérieur. Cette assistance à Franco constitue une menace fondamentale à la paix et à la sécurité internationales. Aucun des défenseurs de Franco n'a tenté de démentir ces faits, parce que c'est là une tâche impossible. Chacun sait que le Département d'Etat à lui seul dispose de milliers de documents, non encore publiés, qui témoignent des liens étroits qui unissaient Franco avec Hitler et Mussolini, tant avant que pendant la deuxième guerre mondiale.

Parmi les pays qui appuient le projet de résolution de la Première Commission le Pérou et l'Argentine sympathisent depuis longtemps avec Franco et son régime. Quant au Brésil et à la Colombie, ils ont changé d'attitude depuis 1946, car cette année-là, la Colombie a présenté à l'Assemblée générale l'une des propositions traitant de fasciste le régime de Franco¹. Le Brésil, autre parrain du projet de résolution, a été membre du Sous-Comité du Conseil de sécurité chargé de la question espagnole créé en 1946. D'après le rapport de ce Sous-Comité², la correspondance entre Hitler, Franco et Mussolini constituait contre Franco un

¹ See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly, First Committee, annex 11c.*

² See *Official Records of the Security Council, First Year, First Series, Special Supplement, revised edition.*

¹ Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, Première Commission, annexe 11 c.*

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, première année, première série, supplément spécial, édition revue et corrigée.*

represented evidence against Franco of the same nature as had been used to convict the war criminals at the Nürnberg trials. Brazil, as a member of the Sub-Committee, had been a party to that statement, but it had changed its attitude since then and was sponsoring a draft resolution in defence of the very régime which it had earlier condemned. Mr. Popovic asserted that the representatives of Colombia and Brazil would not have had the courage to change their attitude had it not been for the failure of the United States and the United Kingdom to live up to their obligations under the resolution of 1946.

The draft resolution was designed to destroy the democratic forces in Spain and thus to extend the fascist régime. It was therefore in flagrant contradiction to the purposes and principles of the Charter. The adoption of that draft resolution would prove a cruel disappointment to the Spanish people, who had been led to hope, by the adoption of the 1946 resolution, that the time of their liberation from the fascist yoke was drawing near. It would serve, moreover, to undermine the cause of peace and democracy not only in Spain but throughout the world, and a vote in favour of the draft resolution would consequently be tantamount to a candid admission of a desire to overthrow peace and democracy throughout the world.

The supporters of the draft resolution had adduced Article 2, paragraph 7, of the Charter, which provided that there should be no intervention on the part of the United Nations in matters which were essentially within the domestic jurisdiction of any State. That argument was again being used, strangely enough, in favour of Franco and against the right of the Spanish people to determine their own destiny. It was noteworthy that a similar argument had not been advanced against the creation of United States military bases in Spain. The Sub-Committee of the Security Council had stated in its report that the situation in Spain was one of international significance, that it could not be considered as a matter purely within the domestic jurisdiction of the Spanish State, and that it might lead to the creation of a threat to the maintenance of international peace and security.

The representative of the United States had denied that his country was giving any sort of military assistance to Spain.¹ He had not, however, given any concrete evidence to support his denial, while those who had argued that the United States was giving such assistance had supported their argument with concrete evidence. That evidence showed that the United States had military bases in Spain and that without the economic and moral assistance of the United States, the Franco régime would have been overthrown long since.

The evidence advanced during the discussion confirmed the fact that the Franco régime represented a serious threat to international peace and security. Reactionary and fascist elements were being revived in other European countries, particularly in Germany, Italy and Greece. That was also a consequence of the policy followed by the United States and the United Kingdom in failing to fulfil their international obligations. In that connexion Mr. Popovic cited an article from the *New York Times* of 6 April 1949, which described the revival of fascism in northern Germany.

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, First Committee, 260th meeting.*

témoignage analogue à ceux qui ont servi à condamner les criminels de guerre au tribunal de Nuremberg. En tant que membre du Sous-Comité le Brésil a participé à l'élaboration de ce rapport, mais il a changé d'attitude depuis lors et il appuie maintenant un projet de résolution par lequel il défend le régime même qu'il avait d'abord condamné. M. Popovic affirme que les représentants de la Colombie et du Brésil n'auraient pas eu le courage de changer d'avis si les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'avaient failli à leurs obligations découlant de la résolution de 1946.

Le projet de résolution tend à détruire les forces démocratiques en Espagne pour y prolonger ainsi le régime fasciste. Il est donc en contradiction flagrante avec les buts et principes de la Charte. Son adoption décevrait cruellement le peuple espagnol, chez qui le vote de la résolution de 1946 avait fait naître l'espoir que l'heure approchait de sa libération du joug fasciste. Il servirait en outre à saper la cause de la paix et de la démocratie, non seulement en Espagne, mais à travers le monde; voter en faveur du projet de résolution équivaldrait donc à exprimer un désir non déguisé de faire disparaître du monde la paix et la démocratie.

Les avocats du projet de résolution invoquent le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte, selon lequel les Nations Unies ne doivent pas intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat. Il est assez étrange que cet argument soit de nouveau employé en faveur de Franco et contre le droit du peuple espagnol à fixer sa propre destinée. Il faut remarquer qu'un argument de ce genre n'a pas été avancé contre l'établissement par les Etats-Unis de bases militaires en Espagne. Le Sous-Comité du Conseil de sécurité a déclaré dans son rapport que la situation en Espagne présentait un intérêt international et ne relevait pas seulement de la compétence nationale de l'Etat espagnol, et que cette situation pourrait conduire au développement d'une menace contre le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le représentant des Etats-Unis a nié que son pays fournisse une aide militaire quelconque à l'Espagne¹. Il n'a cependant apporté aucune preuve à l'appui de son démenti, tandis que ses contradicteurs étayaient leur argumentation de preuves précises. Les faits démontrent que les Etats-Unis ont des bases militaires en Espagne, et que sans le secours économique et moral des Etats-Unis, le régime de Franco aurait été renversé depuis longtemps.

Les témoignages produits au cours des débats confirment le fait que le régime de Franco constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Les éléments réactionnaires et fascistes se regroupent en d'autres pays d'Europe, en particulier en Allemagne, en Italie et en Grèce. C'est là aussi une conséquence de la politique suivie par les Etats-Unis et le Royaume-Uni qui manquent à leurs engagements internationaux. A ce sujet, M. Popovic cite un article du *New York Times*, du 6 avril 1949, décrivant la renaissance du fascisme dans l'Allemagne du Nord.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Première Commission, 260ème séance.*

In reporting the vote on the question of Franco Spain in the First Committee, the *New York Herald Tribune* had stated that the result of the vote represented a great moral victory for Franco. The experience of the past showed that the supporters of fascism did not want to pursue a policy of peace and international co-operation, but to plunge the world into a new war.

The draft resolution submitted by the Polish delegation, on the other hand, would serve the interests of the Spanish people and its adoption would show them that the democratic and peace-loving countries of the world were determined to support them in their struggle for liberty so that they could eventually take their place in the United Nations. The Yugoslav delegation would therefore vote in favour of the Polish draft resolution.

Mr. ARCE (Argentina) said that the First Committee's recommendation to the General Assembly was more than a draft resolution; it was a declaration by the majority of its members against the discriminatory measure, illegally adopted in 1946, whereby the diplomatic rank of the heads of missions accredited to the Madrid Government was restricted. There could be no doubt but that resolution 39 (I) had been a discriminatory measure against Spain, as had been proved by the position adopted by a number of Member States, which had consented only with the greatest reluctance to carry out a recommendation which contravened the Charter of the United Nations. Even those States which had always been most jealous of their prerogatives and privileged position had bowed to that decision and had divested themselves of sovereign rights, although those rights could not be thus renounced and had not been delegated to the United Nations. It had not been surprising that the smaller Powers had followed the lead of the great Powers, which had for once been in agreement — as was so rarely the case — and had imposed their will.

The Assembly could not apply sanctions; that was the prerogative of the Security Council. At least seven votes, including those of the five permanent members, were needed for such a purpose. Since those permanent members had found themselves in agreement in voting for such an illegal measure in the Assembly, they should at least have respected the Charter by referring the matter to the Security Council for further action; they could thus have applied sanctions legally, if not justifiably. If they had done so, that action would at least have been in accordance with the Charter.

Unfortunately it had been thought that certain Member States might not have dared to accept responsibility for such measures in the Security Council — where the great Powers had to be in agreement — and so it had been deemed advisable to transmit that question to the Assembly. Consequently the sanctions were both unjust and illegal.

A similar situation had arisen in 1947. By that time, however, feeling had developed. The intention had probably been that the illegal and unjust measure adopted in 1946 should be retained unaltered. The real facts and the insistent clamours for justice, however, had led sixteen countries to register their disapproval of the action taken so

En rendant compte du vote sur la question franquiste à la Première Commission, la *New York Herald Tribune* a écrit que le résultat de ce vote représentait pour Franco une grande victoire morale. L'expérience du passé démontre que les défenseurs du fascisme ne veulent pas poursuivre une politique de paix et de coopération internationale, mais entendent plonger le monde dans une nouvelle guerre.

Par contre, le projet de résolution soumis par la délégation de la Pologne servirait les intérêts du peuple espagnol; son adoption prouverait à ce peuple que les pays démocratiques épris de paix sont résolus à la soutenir dans sa lutte pour la liberté, de façon qu'il puisse prendre place parmi les Nations Unies. C'est pourquoi la délégation de la Yougoslavie votera pour le projet de résolution de la Pologne.

M. ARCE (Argentine) déclare que la recommandation de la Première Commission à l'Assemblée générale est plus qu'un projet de résolution; c'est la condamnation par la majorité des membres de cette Commission des mesures discriminatoires, adoptées illégalement en 1946, à l'effet de limiter le rang diplomatique des chefs de mission accrédités près le Gouvernement de Madrid. Aucun doute ne peut subsister maintenant quant au caractère discriminatoire, vis-à-vis de l'Espagne, de la résolution 39 (I), dont on a pu trouver la preuve dans l'attitude d'un certain nombre d'Etats qui n'ont consenti qu'avec la plus grande répugnance à appliquer une recommandation violant la Charte des Nations Unies. Même les Etats qui se sont toujours montrés les plus jaloux de leurs prerogatives et de leur position privilégiée, se sont inclinés devant cette décision et ont renoncé à leurs droits souverains, bien que ces droits fussent inaliénables et n'eussent pas été délégués à l'Organisation des Nations Unies. Il n'était guère surprenant, dès lors, de voir les petites Puissances suivre l'exemple des grandes qui, pour une fois, étaient d'accord — ce qui arrive si rarement — et ont imposé leur volonté.

L'Assemblée générale ne pouvait appliquer des sanctions; c'est la prerogative du Conseil de sécurité. Pour arriver à ce résultat, il aurait fallu au moins sept voix, y compris celles des cinq membres permanents. Puisque ces membres permanents étaient d'accord pour voter une telle mesure illégale à l'Assemblée, ils auraient au moins dû respecter la Charte et renvoyer l'affaire au Conseil de sécurité pour suite à donner; ils auraient ainsi pu appliquer des sanctions légalement, sinon légitimement. S'ils avaient agi de cette façon, cette mesure aurait au moins été conforme aux dispositions de la Charte.

Malheureusement, on a pensé que certains Etats Membres n'oseraient pas assumer la responsabilité de telles mesures au sein du Conseil de sécurité, où les grandes Puissances doivent toutes être d'accord. L'on a donc cru opportun de renvoyer la question à l'Assemblée. Il en résulte que les mesures prises ont été à la fois illégales et injustes.

En 1947, l'on s'est trouvé devant la même situation. Cependant, dans l'intervalle, les sentiments avaient évolué. L'intention était probablement de conserver intacte la mesure illégale et injuste de 1946. Toutefois, étant donné les faits réels et les appels réitérés en faveur de la justice, seize Etats se sont prononcés contre la mesure prise, illégalement.

illegally and unjustly in 1946.¹ An objective view, therefore, showed that Members of the United Nations had regained their freedom of action; certain of them had decided that normal diplomatic relations with Spain should be renewed.

Mr. Arce was convinced that the Brazilian Government had taken that objective view and had agreed with those countries which had disapproved of the measures taken in 1946 and reconsidered in 1947. Owing to what might be considered exaggerated legal scruples, however, it had wished that a two-thirds majority of the Assembly should vote in accordance with the principles of justice, just as a similar majority had taken the opposite decision in 1946. It might be doubted whether the Brazilian delegation would be wholly successful, but far from criticizing that procedure, the Argentine delegation would endorse it. Even delegations which thought such a procedure unnecessary should support it in order to show their sympathy with the principle upon which it rested and the warmth of their own convictions.

Mr. Arce drew the Assembly's attention to the fact that the result of the vote taken in 1947 had been reversed in the First Committee. In 1947,¹ sixteen countries had voted against the 1946 resolution and twenty-nine had continued to support it. In 1949, in the First Committee, twenty-five countries had voted against the injustice which had been committed and only sixteen had favoured the 1946 resolution. That implied that nine countries had come over to the side on which, as Mr. Arce believed, justice lay, and that thirteen countries had revised their hostile views. If, therefore, a considerable majority showed its hostility to the 1946 resolution during the vote at the current session of the General Assembly, the representative of Brazil and those who agreed with him should be satisfied, whatever the total of those votes. Only sixteen of the fifty-nine Members of the United Nations believed that the Assembly should take action on a matter in which it was not competent. Only sixteen countries thought that the United Nations should continue a fruitless effort to intimidate the Spanish people with empty words.

Mr. Arce pointed out that the draft resolution of the First Committee went no further than to leave Members of the United Nations free to make use of a right inherent in all sovereign States, that of diplomatic representation. No objection should be raised to such a proposal. If it were not adopted, the danger existed that any adverse resolution would not be implemented, on the grounds that it was illegal under international law and inconsistent with the Charter. Such a situation would diminish the prestige both of the United Nations and of its Member States.

Recently, intimidation had been attempted; it would have no effect. Moreover, it had frequently been noted in the course of the discussions that ambassadors had been sent to and maintained in countries in which human rights and fundamental freedoms had been suppressed. The attempt to injure the political régime in Spain had failed. The United Nations was not competent to make

ment et injustement, en 1946¹. D'un point de vue objectif, l'on pouvait donc dire que les Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient recouvré leur liberté d'action; certains d'entre eux ont décidé de rétablir des relations diplomatiques normales avec l'Espagne.

M. Arce est persuadé que le Gouvernement du Brésil a adopté ce point de vue objectif et s'est rangé du côté des pays qui avaient désapprouvé les mesures prises en 1946, et discutées à nouveau en 1947. Toutefois, par suite de ce qu'on pourrait appeler un souci exagéré de la légalité, il a espéré pouvoir obtenir, en faveur d'une décision conforme aux principes de justice, la même majorité des deux tiers qui, en 1946, s'était prononcée contre ceux-ci. On peut se demander si la délégation du Brésil réussira à atteindre ce but; mais la délégation de l'Argentine, loin de critiquer cette façon de procéder, l'appuiera. Même les délégations qui n'estiment pas que cette procédure soit indispensable doivent néanmoins l'adopter, de manière à montrer leur sympathie pour les principes qui l'ont inspirée et l'intensité de leurs propres convictions.

M. Arce appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait que la Première Commission a renversé le résultat du vote de 1947. En effet, en 1947¹, seize pays ont voté contre la résolution de 1946 et vingt neuf ont continué à l'appuyer. En 1949, à la Première Commission, vingt-cinq Etats ont voté contre l'injustice commise et seize seulement se sont prononcés en faveur de la résolution de 1946. Ceci veut dire que neuf Etats se sont rangés du côté de ce que M. Arce estime être la justice et que treize pays ont modifié leurs vues hostiles. Le représentant du Brésil et ceux qui partagent sa manière de voir devrait se montrer satisfaits, quel que soit le nombre des voix recueillies, si une forte majorité se prononce contre la résolution de 1946, lors du vote à la présente session de l'Assemblée générale. Des cinquante-neuf Membres de l'Organisation des Nations Unies, seize seulement estiment désormais que l'Assemblée générale devrait se prononcer sur une affaire qui n'est pas de son ressort. Il n'y a que seize pays qui pensent que les Nations Unies devraient continuer un effort infructueux à l'effet d'intimider, par des mots vides de sens, le peuple espagnol.

M. Arce fait observer, que le projet de résolution de la Première Commission n'a d'autre but que de laisser aux Membres des Nations Unies la liberté de faire usage d'un droit inhérent à la condition de l'Etat souverain, le droit d'avoir une représentation diplomatique. Une telle proposition ne devrait soulever aucune objection. Néanmoins, au cas où cette proposition ne serait pas adoptée, on courrait le risque de voir rester inappliquée toute résolution contraire, du fait qu'elle serait jugée illégale aux termes de la loi internationale et incompatible avec la Charte. Cette situation diminuerait certainement le prestige de l'Organisation des Nations Unies et des Etats Membres.

On a essayé, dernièrement, de nouvelles méthodes d'intimidation; elles n'auront aucun effet. De plus, l'on a pu fréquemment remarquer, au cours des discussions, que des ambassadeurs avaient été envoyés et maintenus dans des pays où les droits de l'homme et les libertés fondamentales ont été supprimées. La tentative de nuire au régime politique en Espagne a échoué. L'Organisation des

¹ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Plenary Meetings, Volume II, 118th meeting.*

¹ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, séances plénières, volume II, 118ème séance.*

such attempts. The error committed in 1946 should be repaired. The Assembly should return to the principles of the Charter and should respect the right of the Spanish people to determine its own destiny.

Mr. GARCÍA BAUER (Guatemala) reminded the Assembly that some dissatisfaction had been felt at the end of the First World War because strong action had not been taken against those who had caused that war for personal ambition or other reasons. That feeling had taken a concrete form, particularly in the case of the former German Kaiser, who had taken refuge in the Netherlands.

After the outbreak of the Second World War, the peoples and their leaders had fully considered what measures could be used to prevent the repetition of such a situation, and had resolved to fix responsibility when the occasion arose. With that in mind, the Allies had declared at Casablanca that they would accept only the unconditional surrender of the enemy Powers; and, after the end of the war, the Nürnberg trials had been held. The fight against nazism and fascism at that time had appeared to be ineluctable.

In accordance with that general feeling, the Allied countries, both before and after the victory, had condemned the Franco régime as nazi and fascist in character, imposed on the Spanish people by force of arms. That condemnation had been given concrete form in various United Nations resolutions, and finally the Sub-Committee on the Spanish Question, established in 1946, had recommended the severance of diplomatic relations with the Franco Government. The General Assembly, however, had not gone so far, and had confined itself to recommending the withdrawal of heads of missions in its resolution 39 (I) of 12 December 1946.

It was being proposed that that resolution should be altered and yet remain in force in some form. Such a position was untenable; to delete a part would be to affect the whole.

The draft resolution referred to the Assembly by the First Committee involved the alteration of the 1946 resolution. Although that resolution might not have had any great practical effect in so far as it referred to the withdrawal of ambassadors and ministers, it did imply a moral condemnation and it did define the position of the United Nations with regard to a problem which had caused so much concern, namely, the existence of a régime such as that of Franco.

That concern had been reflected in a statement by Mrs. Roosevelt published in the *New York World-Telegram* after the joint draft resolution of Bolivia, Brazil, Colombia and Peru had been adopted in the First Committee. Mrs. Roosevelt had written that she hoped the action taken by the First Committee would not strengthen the personal power of Franco, for it had been in part a moral victory for him. She had been sorry to see a majority of the nations willing to accept a gesture which seemed to imply that they were unaware of the fact that Franco was the only one of the three dictators who still remained in power. If he could obtain the loans which he needed for economic purposes, if his diplomatic prestige were restored and he were recognized by the United Nations in certain ways, then, sooner or later, in

Nations Unies n'est pas compétente pour faire de telles tentatives. L'erreur commise en 1946 doit être réparée. L'Assemblée doit revenir aux principes de la Charte et doit respecter le droit du peuple espagnol de régler de son propre sort.

M. GARCÍA BAUER (Guatemala) rappelle à l'Assemblée qu'à la fin de la première guerre mondiale, l'absence de mesures sévères contre eux qui avaient déclenché la guerre par ambition personnelle ou pour d'autres raisons a provoqué un certain mécontentement. Ce sentiment s'est notamment exprimé de façon concrète dans le cas de l'ancien kaiser allemand, qui s'était réfugié aux Pays-Bas.

Après le début de la deuxième guerre mondiale, les peuples et leurs dirigeants ont envisagé sérieusement la possibilité de mesures destinées à empêcher le retour de cette situation, et ont décidé, le cas échéant, de déterminer les responsables. C'est dans cet esprit qu'à Casablanca, les Alliés ont déclaré qu'ils ne seraient satisfaits que par la capitulation sans condition des forces ennemies, et que se sont déroulés les procès de Nuremberg, une fois la guerre terminée. Il semblait alors que la lutte menée contre le nazisme et le fascisme était inéluctable.

Conformément à ce sentiment général les pays alliés, avant la victoire comme après celle-ci, ont condamné le régime franquiste comme étant un régime de caractère nazi et fasciste imposé au peuple espagnol par la force des armes. Cette condamnation a été exprimée de façon concrète par diverses résolutions des Nations Unies, et, en fin de compte, le Sous-Comité chargé de la question espagnole créé en 1946 a recommandé la rupture des relations diplomatiques avec le Gouvernement de Franco. Toutefois, l'Assemblée générale n'est pas allée aussi loin et s'est bornée, par sa résolution 39 (I) du 12 décembre 1946, à recommander le rappel des chefs de mission.

On propose aujourd'hui de modifier cette résolution, tout en la laissant en vigueur sous une forme ou sous une autre. On ne saurait défendre pareille thèse; il est en effet impossible de supprimer une partie sans affecter le tout.

Le projet de résolution que la Première Commission a transmis à l'Assemblée entraîne une modification de la résolution de 1946. Cette dernière résolution, bien qu'elle n'ait peut-être pas eu de grands résultats pratiques, en ce sens qu'elle se bornait à recommander le rappel des ambassadeurs et ministres, contenait cependant une condamnation morale et marquait nettement l'attitude des Nations Unies devant un problème qui préoccupe tant de gens, à savoir l'existence d'un régime tel que celui de Franco.

Ce souci est reflété dans une déclaration faite par Mme Roosevelt, et publiée dans le *New York World Telegram*, après le vote du projet de résolution commun de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie et du Pérou, adopté par la Première Commission. Dans cette déclaration, Mme Roosevelt exprime l'espoir que la mesure prise par la Première Commission ne contribuera pas à renforcer la puissance de Franco, car elle constitue plus ou moins une victoire morale pour ce dernier. Mme Roosevelt déplore le fait qu'une majorité des nations ait été disposée à faire un geste qui laisserait supposer que ces nations ne se rendent pas compte que Franco est le seul des trois dictateurs qui soit encore au pouvoir. Si Franco parvenait à obtenir les prêts qui lui sont nécessaires à des fins économiques, si l'on restaurait son prestige

Mrs. Roosevelt's opinion, the world would forget to draw any line of demarcation and the fascist of yesterday would take his place beside the free men of the world of today.

Mr. García Bauer said that the Second World War had begun in Spain. Franco had risen to power after a bitter and savage struggle. Spain had been included among the Axis Powers. Franco himself had admitted that fact openly. In July 1941 he had stated that the Axis was a triangle of Germany, Italy and Spain. He had not confined himself to words, but had assisted the Axis with deeds. In the summer of 1940, Spain had occupied Tangier, in violation of the international status of that city. A large number of Allied troops had been immobilized in North Africa as the result of the presence of a large Spanish army in Spanish Morocco.

In a message to Hitler dated 3 June 1940, at the time of the fall of France, Franco had written that, at the moment when the victorious German troops were carrying to a successful conclusion the greatest battle in history under Hitler's direction, he wished to convey to him the expression of his admiration and enthusiasm, together with that of the Spanish people, who had followed with the greatest interest the glorious battle which was fulfilling the hopes cherished in Spain at the time when German soldiers had fought side by side with Spanish soldiers against the same enemies. In that message, Franco had assured Hitler that he sincerely desired to associate himself with him and to render any service he might need.

On 16 August 1940, after the fall of France, Franco had written to Mussolini that he had intended throughout the conflict to make the greatest possible efforts to prepare to enter the war at a favourable opportunity. Franco had added that Spain, in addition to its contribution to the establishment of the "new order", was offering another contribution in the form of such preparations against the common enemy. That common enemy had been the United Nations.

Mr. García Bauer reminded the Assembly that the representative of Peru had quoted statements by Mr. Winston Churchill in support of his arguments and had also read a letter written by President Roosevelt to Franco at the time of the landings in North Africa.¹ Letters written to the United States Ambassador in Spain, Mr. Norman Armour, on 10 March 1945, one month before President Roosevelt's death, had expressed an opposite opinion. President Roosevelt had stated in them that the United States had not forgotten the official position of Spain in aiding the Axis at a moment when the outcome of the war had been less favourable. He had added that such memories could not be wiped out by actions which might be favourable to the United States only at a time when it was approaching complete victory over enemies with whom the existing Spanish régime had publicly identified itself in the past. The Allied victory over Germany would carry with it the extermination of nazism and all other similar ideologies; there could therefore be no

diplomatique, si les Nations Unies le reconnaissent d'une façon ou d'une autre, tôt ou tard, pense Mme Roosevelt, le monde finirait par ne plus établir aucune démarcation et le fasciste d'hier viendrait prendre place à côté des hommes libres du monde d'aujourd'hui.

M. García Bauer est d'avis que c'est en Espagne qu'a pris naissance la deuxième guerre mondiale. C'est après une lutte féroce et implacable que Franco est parvenu au pouvoir. L'Espagne a fait partie de l'Axe; cela a été reconnu ouvertement par Franco lui-même. Ce dernier a déclaré en juillet 1941 que l'Axe était un triangle formé par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Il ne s'en est pas tenu à des paroles; c'est par des actes qu'il est venu en aide à l'Axe. Pendant l'été de 1940, l'Espagne a occupé Tanger, en violation du statut international de cette ville. La présence d'une armée espagnole importante au Maroc espagnol a immobilisé des effectifs considérables de troupes alliées en Afrique du Nord.

Dans un message adressé à Hitler et daté du 3 juin 1940, au moment de la chute de la France, Franco déclarait que, alors que les troupes allemandes victorieuses concluaient de façon heureuse, sous la direction d'Hitler, la plus grande bataille de l'histoire, il venait présenter à celui-ci l'expression de son admiration et de son enthousiasme, en son nom et en celui du peuple espagnol, qui avait suivi avec l'intérêt le plus vif le combat glorieux grâce auquel se réalisaient les plus chers espoirs conçus en Espagne à l'époque où les soldats allemands luttaient aux côtés des soldats espagnols contre les mêmes ennemis. Dans cette note, Franco affirmait à Hitler son désir sincère de s'associer à lui et de lui fournir l'aide dont il pourrait avoir besoin.

Le 16 août 1940, après la capitulation de la France, Franco écrivait à Mussolini pour lui dire que, pendant tout le conflit, il comptait n'épargner aucun effort afin d'être prêt à participer à la guerre dès qu'une occasion favorable se présenterait. Franco ajoutait que l'Espagne, outre l'appoint qu'elle avait apporté à l'établissement de "l'ordre nouveau", offrait une contribution supplémentaire en se préparant à la lutte contre les ennemis communs. Ces ennemis communs n'étaient autres que les Nations Unies.

M. García Bauer rappelle à l'Assemblée que le représentant du Pérou a cité à l'appui de sa thèse des déclarations de M. Winston Churchill, et a donné lecture d'une lettre écrite par le président Roosevelt à Franco à l'époque des débarquements en Afrique du Nord¹. Une opinion opposée est exprimée dans les lettres écrites le 10 mars 1945 par le président Roosevelt — un mois avant sa mort — à l'Ambassadeur des Etats-Unis en Espagne, M. Norman Armour. Dans ces lettres, le Président déclarait que les Etats-Unis n'avaient pas oublié la position prise officiellement par l'Espagne en vue d'aider l'Axe lorsque le résultat de la guerre ne paraissait pas aussi favorable aux Alliés. Il ajoutait que ce souvenir ne saurait être effacé par un comportement plus amical à l'égard des Etats-Unis, juste au moment où ceux-ci voient approcher la victoire finale sur les ennemis dont le régime en existence en Espagne a publiquement épousé la cause. La victoire des Alliés sur l'Allemagne doit entraîner l'extermination du nazisme et de toutes autres idéologies analogues; il n'y a

¹ See 113th plenary meeting and *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, First Committee, 260th meeting.*

¹ Voir la 113ème séance plénière et les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Première Commission, 260ème séance.*

place in the community of nations for governments based upon fascist principles.

Moreover, when Mr. Winston Churchill had been at the head of the United Kingdom Government during the Second World War, he had drawn up a memorandum in which he had confirmed the fact that Axis ships and submarines had been supplied or otherwise assisted at the ports of Algeciras, Cadiz, Cartagena, El Ferrol, Pasajes, Gijon, Vigo, Las Palmas, Tenerife and Seville. That document had been published on 30 May 1946 by the United Kingdom Government. Mr. García Bauer thought that such an official document carried more weight than statements made by Mr. Churchill after the event, when it might be very possible that certain facts had escaped his memory.

The inconsistency of certain delegations was surprising. They maintained that the 1946 resolution was not valid, yet they supported a draft resolution such as that submitted in the First Committee by the delegations of Bolivia, Brazil, Colombia and Peru, which in itself implied that they did consider it valid.

Recalling the moral condemnation of the Franco régime at a time when the most sanguinary war in history had been drawing to its end, Mr. García Bauer emphasized that Franco and the cause which he represented were certainly not worth any sacrifice of the lofty ideals held by the United Nations. It might be true that the United Nations was a political organization and that the basis of politics was expediency; but such expediency should be in accord with certain high principles.

In conclusion, the representative of Guatemala wished to repeat the argument which he had advanced in that connexion in the First Committee.¹ He had then stated that the solution of the question of relations with the Franco régime in Spain involved great responsibilities. It was a question which was intimately bound up with the future of the United Nations. The moral authority of the United Nations was at stake. The Organization should act consistently with the principles of the Charter and base its decisions on those principles. At a time when humanity looked to the United Nations to promote those principles and to see that they were more generally applied, it should not be found wanting. The validity of the 1946 resolution on the Spanish question was a test of the strength of the basic principles of the Organization. It was to be hoped that the United Nations would pass that test and would thereby prove that it was capable of acting on those principles rather than on the basis of mere expediency.

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said that his delegation had strongly opposed the joint draft resolution of Bolivia, Brazil, Colombia and Peru in the First Committee and would continue to do so in the Assembly. The question of the relations of Members of the United Nations with Franco Spain had been continuously on the agenda of the United Nations since its foundation. It had also been discussed at Potsdam by the heads of the Union

donc pas place dans la communauté des nations pour les Gouvernements qui reposent sur des principes fascistes.

D'autre part, M. Winston Churchill, lorsqu'il était à la tête du Gouvernement du Royaume-Uni pendant la deuxième guerre mondiale, a confirmé dans un mémorandum le fait que les navires et sous-marins de l'Axe avaient reçu ravitaillement et assistance dans les ports d'Algésiras, Cadix, Carthagène, Le Ferrol, Pasajes, Gijon, Vigo, Las Palmas, Ténériffe et Séville. Ce document a été publié le 30 mai 1946 par le Gouvernement du Royaume-Uni. M. García Bauer estime qu'un document officiel de ce genre a plus de poids que des déclarations faites par la suite par M. Churchill, à un moment où l'on peut parfaitement admettre la possibilité qu'il ne se soit plus souvenu de certains faits.

M. García Bauer est étonné par le manque de logique de certaines délégations. Elles soutiennent en effet que la résolution de 1946 n'est pas valide, tout en appuyant un projet de résolution tel que celui qu'ont présenté à la Première Commission les délégations de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie et du Pérou, dont le texte sous-entend que ces pays considèrent la résolution de 1946 comme valide.

Rappelant la condamnation morale infligée au régime franquiste au moment où s'achevait la guerre la plus sanglante de l'histoire, M. García Bauer estime que Franco et la cause qu'il représente ne méritent certainement pas qu'on leur sacrifie aucun des nobles idéaux de l'Organisation des Nations Unies. Peut-être est-il vrai que l'Organisation est une organisation politique, et que la politique doit essentiellement se modeler sur les circonstances; mais elle ne saurait le faire qu'en se conformant à certains principes élevés.

En conclusion, le représentant du Guatemala désire affirmer de nouveau la thèse qu'il a soutenue à cet égard à la Première Commission¹. La solution du problème des relations avec le régime franquiste en Espagne comporte de sérieuses responsabilités. C'est là une question qui est intimement liée à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Il y va de l'autorité morale de l'Organisation. Celle-ci doit agir conformément aux principes énoncés dans la Charte et ses décisions doivent dériver de ces principes. A une époque où l'humanité attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle favorise ces principes et étende leur champ d'application, il ne faut pas que l'Organisation se trouve en défaut. La question du maintien en vigueur de la résolution de 1946 relative à la question de l'Espagne met à l'épreuve la force des principes qui servent de fondement à l'Organisation. Il faut espérer que celle-ci subira victorieusement cette épreuve et prouvera par là qu'elle est capable de mettre ces principes en œuvre au lieu de se borner à une politique d'opportunisme.

M. KISELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que sa délégation s'est fermement opposée à l'adoption du projet de résolution commun de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie et du Pérou au sein de la Première Commission, et continuera à s'y opposer à l'Assemblée générale. La question des relations entre les États Membres et l'Espagne franquiste n'a pas cessé de figurer à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Elle a aussi

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, First Committee, 261st meeting.*

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Première Commission, 261ème séance.*

of Soviet Socialist Republics, the United States of America and the United Kingdom. The attention given to that question by the United Nations was a reflection of the concern with which the peoples throughout the world viewed the fascist tyranny of Franco in Spain.

At the 213th meeting, the representative of Peru had virtually defended fascism, and had stated that the 1946 resolution had been a violation of the Charter which forbade intervention in matters which were essentially within the domestic jurisdiction of a State. He had not, however, employed a similar argument during the discussion of such matters as the Soviet wives of foreign citizens or the case of Cardinal Mindszenty or the Bulgarian clergymen, when he had maintained that the examination of such questions was not a violation of the Charter.

Mr. Kiselev wished to point out to the Peruvian representative that only the sacrifices suffered by some countries during the Second World War had made it possible for that representative to speak freely in the United Nations, and wondered how any representative could address the General Assembly in favour of fascism. The Peruvian representative had attempted to cover himself with the authority of Mr. Winston Churchill; but Mr. Churchill's position on that issue had become notorious. He had also attempted to quote the authority of President Roosevelt in support of his argument. The representative of Guatemala, however, had cited against that argument the last letter written by President Roosevelt in March 1945, immediately before his death, in connexion with Franco Spain.

During the Second World War, Franco Spain had been an ally of Nazi Germany and fascist Italy and had granted them assistance by supplying strategic war materials, military information, ports and air bases. Moreover, the so-called Blue Division of Franco, comprising approximately 50,000 men, had fought in Byelorussia, where it had been destroyed and most of its members had been captured. It was impossible to deny that the Franco régime had been created by Hitler and Mussolini and remained a fascist régime. The destruction of fascism had been one of the basic aims of the Allied Powers and of the United Nations. Franco, however, had no preference for serving one aggressive Power rather than another. It was not surprising, therefore, that he was very much interested in current military preparations in Western Europe and had stated that Franco Spain had the right to participate actively in such preparations. Thus Mr. Martín Artajo, Foreign Minister of Franco Spain, had stated at a Press conference in Buenos Aires in October 1948 that Spain had every right to enter a Western European bloc because of its geographical position and because it had been the first country to combat communism. Aware of the importance of Spain to the military strategy of the United States and the United Kingdom, Franco had proposed his assistance in a military alliance against the Union of Soviet Socialist Republics.

Certain circles in the United States, the United Kingdom and France had taken advantage of

été discutée à Potsdam par les dirigeants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni. L'intérêt que l'Organisation des Nations Unies porte à cette question atteste l'inquiétude qu'éprouvent les peuples du monde entier à l'égard de la tyrannie fasciste qui règne dans l'Espagne de Franco.

Lors de la 213^{ème} séance, le représentant du Pérou a pris, au fond, la défense du fascisme et a déclaré que la résolution de 1946 avait été adoptée en violation des dispositions de la Charte, qui interdit aux Nations Unies d'intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat. Or, il n'a pas invoqué le même argument lorsqu'on examinait la question des femmes soviétiques mariées à des ressortissants étrangers ou le cas du cardinal Mindszenty et des prêtres bulgares; il a déclaré alors que l'examen de ces questions ne constituait pas une violation de la Charte.

M. Kisselev désire faire remarquer au représentant du Pérou que, s'il peut parler librement à la tribune de l'Organisation des Nations Unies, c'est uniquement parce que certains pays se sont sacrifiés à la cause commune pendant la deuxième guerre mondiale; il se demande comment il est possible qu'un représentant prenne devant l'Assemblée générale la défense du fascisme. Le représentant du Pérou a cherché à se couvrir de l'autorité de M. Winston Churchill; or, l'attitude que ce dernier a adoptée à l'égard de cette question est devenue notoire. Pour étayer son argumentation, le représentant du Pérou s'est aussi efforcé d'invoquer l'autorité du président Roosevelt. Cependant, le représentant du Guatemala a réfuté cette argumentation en citant une lettre que le président Roosevelt a écrite en mars 1945, immédiatement avant sa mort, au sujet de l'Espagne franquiste.

Pendant la deuxième guerre mondiale, l'Espagne franquiste, alliée à l'Allemagne nazie et à l'Italie fasciste, a prêté assistance à ces pays, en mettant à leur disposition du matériel de guerre d'importance stratégique, des informations d'ordre militaire, ainsi que des bases navales et aériennes. En outre, la fameuse Division bleue de Franco, qui comprenait environ 50.000 hommes, a combattu en Biélorussie; elle a été détruite, et la plupart de ses membres ont été capturés. Il est indéniable que le régime de Franco, institué par Hitler et Mussolini, est demeuré un régime fasciste. Or, la destruction du fascisme a été l'un des objectifs principaux des Puissances alliées et des Nations Unies. Franco n'a pas de préférence; il est prêt à servir toute Puissance d'agression. Il n'est donc pas surprenant qu'il s'intéresse vivement aux préparatifs militaires actuellement en cours en Europe occidentale et qu'il ait déclaré que l'Espagne a le droit de participer activement à ces préparatifs. C'est ainsi que M. Martín Artajo, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne franquiste, a déclaré, en octobre 1948, lors d'une conférence de presse tenue à Buenos-Ayres, que l'Espagne a parfaitement le droit d'entrer dans un bloc de l'Europe occidentale en raison de sa situation géographique et du fait qu'elle a été le premier pays à combattre le communisme. Conscient de l'importance que présente l'Espagne pour la stratégie militaire des Etats-Unis et du Royaume-Uni, Franco a proposé à ces pays de conclure une alliance militaire contre l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Certains milieux des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France ont tiré parti de ces déclara-

such statements and had directed their policy towards the strengthening of the Franco régime in Spain. They were giving that régime secret political, economic and military assistance, assistance which was the governing factor in the continuing existence of that régime. The United Kingdom Government, on 14 May 1948, had concluded a new trade agreement with Franco Spain which provided for an exchange of goods between Spain and the sterling area amounting to a total of 80 million pounds sterling, including the export of 750,000 tons of coal from the United Kingdom to Spain. With the approval of the Governments of the United Kingdom, the United States and France, Franco Spain had resumed trade with Western Germany. Trade agreements had been concluded providing for an exchange of goods to the value of 22 million dollars. Spain was to obtain machinery, industrial equipment and other goods. Spanish consulates had been reopened in a number of cities in Western Germany.

The United States was giving even greater support to Franco. With the approval of that country, Franco had issued a special decree inviting individual firms and foreign banks to subscribe to a 100 million dollar loan. Moreover, the United States Government had declared that the financial restrictions imposed on Spanish deposits during the Second World War had been relaxed. All barriers on current business with Spain had been removed and the funds of Spanish fascists in the United States had been unfrozen. Gold to the value of 60 million dollars, blocked under the Allied declaration of 22 February 1944, had been restored to Franco Spain. Furthermore, the United States Government was supplying Franco's régime with military and strategic raw materials and with military equipment for use in the struggle against the Spanish democrats. Cotton, lubricants, military vehicles and motorcycles had been supplied by the United States, which had also provided radar equipment for the Spanish fleet. A network of aerodromes was being built in Spain and in Spanish North Africa under United States management. The United States, moreover, was proposing to rebuild the German military industry on Spanish territory under a new guise, and the United States occupation authorities in Germany were dispatching equipment to Spain for that purpose from such dismantled military factories as Messerschmidt, Opel, Junkers, Baumann and Mauser.

The French Government was following the example of the United States and the United Kingdom. After closing the Spanish border as a result of the General Assembly resolution of 1946, the French Government had reopened that border in 1948 and had then restored rail, sea and air transport communications with Franco Spain. In May 1948, the French Government had signed a trade agreement with Spain providing for the exchange of goods worth 25 thousand million francs. The French Government had agreed at that time to provide Franco Spain with minerals, coal, phosphates, steel and motor vehicles.

tions pour orienter leur politique vers un affermissement du régime franquiste en Espagne, en offrant à ce régime une assistance secrète dans les domaines politique, économique et militaire; c'est en grande partie à cette assistance qu'est dû le maintien du régime franquiste. Le Gouvernement du Royaume-Uni a conclu, le 14 mai 1948, un nouvel accord commercial avec l'Espagne de Franco; cet accord prévoyait un échange de marchandises entre l'Espagne et la zone sterling d'une valeur totale de 80 millions de livres sterling, et prévoyait notamment l'exportation de 750.000 tonnes de charbon du Royaume-Uni à destination de l'Espagne. Avec le consentement des Gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la France, Franco a repris ses relations commerciales avec l'Allemagne occidentale. Les accords qui ont été conclus prévoient un échange de marchandises pour une valeur de 22 millions de dollars; l'Espagne recevra des machines, de l'équipement industriel et d'autres articles. Les consulates d'Espagne ont été rouverts dans un certain nombre de villes de l'Allemagne occidentale.

Les Etats-Unis donnent à Franco un appui encore plus considérable. Avec le consentement de ce pays, Franco a publié un décret spécial invitant les firmes privées et les banques étrangères à souscrire à un emprunt de 100 millions de dollars. En outre, le Gouvernement des Etats-Unis a déclaré que les restrictions financières qui affectaient les avoirs espagnols au cours de la deuxième guerre mondiale ont été levées. Toutes les dispositions qui limitaient les relations commerciales avec l'Espagne ont été abrogées, et les fonds déposés par les fascistes espagnols aux Etats-Unis ont été dégelés. Les réserves d'or, d'une valeur de 60 millions de dollars, qui avaient été bloquées conformément à la déclaration des Alliés du 22 février 1944, ont été restituées à l'Espagne franquiste. En outre, le Gouvernement des Etats-Unis fournit au régime de Franco des matières premières d'importance militaire et stratégique, et un équipement militaire qui servent à la lutte contre les démocrates espagnols. Les Etats-Unis ont fourni également du coton, des lubrifiants, des véhicules automobiles et des motocyclettes militaires; ils ont même mis du matériel de radar à la disposition de la flotte espagnole. Un réseau d'aérodromes est actuellement en construction en Espagne et en Afrique du Nord espagnole, sous la direction des Etats-Unis. En outre, ce pays se propose de reconstruire, sous une forme nouvelle, en territoire espagnol, l'industrie de guerre allemande; les autorités d'occupation américaines en Allemagne envoient en Espagne, à cette fin, l'équipement d'usines de guerre démontées telles que Messerschmidt, Opel, Junkers, Baumann et Mauser.

Le Gouvernement français suit l'exemple des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Après avoir fermé la frontière espagnole à la suite de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1946, la France a rouvert cette frontière en 1948 et a rétabli les communications ferroviaires, maritimes et aériennes avec l'Espagne de Franco. En mai 1948, le Gouvernement français a conclu avec l'Espagne un accord de commerce prévoyant l'échange de marchandises d'une valeur de 25 milliards de francs. Aux termes de cet accord, le Gouvernement français s'est engagé à fournir à l'Espagne de Franco des minéraux, du charbon, des phosphates, de l'acier et des véhicules automobiles.

Close relations had been re-established between Argentina and Franco Spain by the exchange of diplomatic representatives and the dispatch of various missions. In accordance with the trade agreement of 30 October 1948, Argentina had made available to Franco Spain a credit of 1,750 million Argentine pesos.

The examples cited showed that certain Member States of the United Nations had taken the initiative in tendering open political and economic support to Franco Spain in violation of General Assembly resolution 39 (I) of 12 December 1946. The principal reason for such support was the view that the Iberian peninsula, with fascist régimes in Spain and Portugal, would provide an excellent military base in a future war against the Soviet Union. That policy had recently become more active in connexion with the establishment of the joint defence staffs of five countries of Western Europe and with the conclusion of the North Atlantic Treaty. It had been implemented by a number of visits paid to Spain by United States military and political leaders.

It was well known that the Franco régime had brought a reign of terror to Spain. Thousands of Spanish anti-fascist patriots had been shot or hanged; tens of thousands had died of starvation or in epidemics. Military tribunals were operating throughout Spain, and the reign of terror was actually being intensified. Mr. Kiselev cited a number of cases in which death sentences had recently been carried out, including those against trade union leaders and school teachers at the prisons of Alcalá de Henares, Ocaña and Corunna. In October 1948, eighty Spanish anti-fascists had been tried at Barcelona; eight had been condemned to death and the remainder had received sentences of twenty to thirty years' hard labour. Hundreds of thousands of Spanish anti-fascists were in prison. As a result of the sharp fall in the standard of living and the increase of unemployment, starvation and tuberculosis were becoming more prevalent and the rate of mortality was increasing. A doctor had recently stated at Barcelona, for example, that in Spain one person died of tuberculosis every fifteen minutes. Such examples clearly showed the country's plight under the Franco régime.

The United States and the United Kingdom nevertheless advocated that diplomatic relations with Franco Spain should be restored, that it should be included in the Marshall Plan and that it should be granted loans. Those countries were also in favour of admitting Franco Spain, if not to the United Nations, at least to its specialized agencies. That had been openly stated by the representative of the United States in the First Committee.¹

The question of the revision of General Assembly resolution 39 (I) on Spain had been discussed during private visits of United States senators to Madrid. It had also been the subject of conversations between President Truman and the former Secretary of State, Mr. Marshall, in October 1948; of similar discussions between the Foreign Ministers of the United States, the United Kingdom and France in Paris; and of secret negotiations between the delegations con-

Des rapports étroits ont été rétablis entre l'Argentine et l'Espagne de Franco par l'échange de représentants diplomatiques et l'envoi de diverses missions. Conformément à l'accord de commerce en date du 30 octobre 1948, l'Argentine a ouvert à l'Espagne de Franco un crédit de 1.750 millions de pesos argentins.

Les exemples précités prouvent que certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pris l'initiative de soutenir ouvertement l'Espagne franquiste dans les domaines politique et économique, violant ainsi la résolution 39 (I) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1946. Si ces Etats ont agi ainsi, c'est surtout parce que la péninsule ibérique, où le fascisme prévaut tant en Espagne qu'au Portugal, serait une base militaire excellente dans une guerre future contre l'Union soviétique. Cette politique est entrée récemment dans une phase plus active, par suite de la fusion des états-majors de cinq pays d'Europe occidentale et de la conclusion du Traité de l'Atlantique Nord. Elle a été confirmée par le fait que des chefs militaires et politiques des Etats-Unis se sont rendus en Espagne à plusieurs reprises.

On sait bien que le régime de Franco a instauré la terreur en Espagne. Des milliers de patriotes espagnols anti-fascistes ont été fusillés ou pendus; des dizaines de milliers d'entre eux sont morts de faim ou à la suite d'épidémie. Des tribunaux militaires fonctionnent dans toute l'Espagne et le règne de la terreur ne fait que s'intensifier. M. Kisselev cite de nombreux cas récents de condamnations à mort et il rappelle l'exécution de chefs syndicalistes et d'instituteurs dans les prisons de Alcalá de Henares, Ocaña et La Corogne. En octobre 1948, le procès de quatre-vingts anti-fascistes espagnols a eu lieu à Barcelone; huit d'entre eux ont été condamnés à mort et les autres à vingt ou trente ans de travaux forcés. Des centaines de milliers d'anti-fascistes espagnols se trouvent actuellement en prison. Par suite de l'abaissement brusque du niveau de la vie et de l'augmentation du chômage, la famine, la tuberculose et la mortalité ne font qu'empirer. Ainsi un docteur a récemment déclaré à Barcelone qu'en Espagne, la tuberculose tuait une personne toutes les quinze minutes. De tels exemples montrent clairement la situation désastreuse du pays sous le régime franquiste.

Et pourtant les Etats-Unis et le Royaume-Uni prônent le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Espagne de Franco, son incorporation dans le plan Marshall et l'octroi de prêts à ce pays. Ces Etats sont également favorables à l'admission de l'Espagne franquiste, sinon à l'Organisation des Nations Unies, du moins dans ses institutions spécialisées. Le représentant des Etats-Unis en a ouvertement parlé à la Première Commission.¹

La question de la revision de la résolution 39 (I) adoptée en 1946 par l'Assemblée générale au sujet de l'Espagne a été discutée au cours de visites privées que des sénateurs des Etats-Unis ont faites à Madrid. Elle a également fait l'objet de conversations entre le président Truman et l'ancien secrétaire d'Etat Marshall en octobre 1948; de discussions analogues entre les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France à Paris; et de négocia-

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, First Committee, 260th meeting.*

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Première Commission, 260ème séance.*

cerned during both the first and second parts of the third session of the General Assembly. In favour of such revision it had been stated that the 1946 resolution not only had failed to weaken the Franco régime but had helped to strengthen it. Such arguments had appeared in the Press both in the United States and in the United Kingdom. In Mr. Kiselev's opinion, however, it was not the existence of that resolution but its violation which had been responsible for strengthening the Franco régime. Such a violation had enabled Franco to attempt to prolong the existence of his régime by placing Spanish territorial and human resources at the disposal of those who wished to dominate the world.

The current session of the General Assembly had before it only one task in connexion with the Spanish question, namely, to aid the Spanish people to free themselves from the Franco régime. The recommendations adopted by the United Nations on the Spanish question should have led to the removal of the Franco dictatorship and to the creation of a democratic type of government in accordance with the wishes of the entire Spanish people. The General Assembly, therefore, at its current session, should not disregard those facts. It was incumbent upon the Assembly to adopt a decision which would lead to the downfall of the Franco régime and to the destruction of the last remaining stronghold of fascism in Europe.

The delegation of the Byelorussian SSR had always been prepared to support all measures likely to solve the Spanish problem. At the second part of the first session of the General Assembly, that delegation had recommended that every Member State of the United Nations should sever not only diplomatic but also economic relations with Franco Spain, including the severance of rail, sea, air, postal and telegraphic communications with that country.¹ At the second session of the General Assembly it had regarded the severance of diplomatic and economic relations with Franco Spain as the essential prerequisite for the radical solution of the situation prevailing in that country.² The Assembly, however, had chosen merely to recommend that all Member States of the United Nations should recall their ambassadors accredited to the Madrid Government.

Experience had shown that mere moral action against Franco had not yielded any substantial results. It had shown that economic measures as well as moral pressure were essential for the removal of the Franco régime. The General Assembly, therefore, should reject all attempts to revise previous decisions with regard to Spain. The delegation of the Byelorussian SSR strongly opposed the joint draft resolution submitted by the delegations of Bolivia, Brazil, Colombia and

tions secrètes entre les délégations intéressées pendant la première et la deuxième parties de la troisième session de l'Assemblée générale. A l'appui de la revision de cette décision on a déclaré que la résolution de 1946 non seulement n'avait pas réussi à affaiblir le régime de Franco, mais au contraire qu'elle avait contribué à le rendre plus fort. Des arguments de cette nature ont paru dans la presse des Etats-Unis ainsi que dans celle du Royaume-Uni. D'après M. Kisselev, cependant, ce n'est pas au fait que cette résolution existe qu'est dû l'affermissement du régime franquiste, mais au fait qu'elle a été violée. Cette violation a permis à Franco de faire tous ses efforts pour prolonger l'existence de son régime, en mettant les ressources territoriales et humaines de l'Espagne à la disposition de ceux qui veulent dominer l'univers.

La présente session de l'Assemblée générale n'a qu'une tâche à remplir vis-à-vis de la question espagnole, à savoir, aider le peuple espagnol à se libérer du régime de Franco. Les recommandations adoptées par l'Organisation des Nations Unies au sujet de la question espagnole auraient dû provoquer le renversement de la dictature de Franco et la création d'un régime gouvernemental démocratique, conformément au vœu du peuple espagnol tout entier. L'Assemblée générale, par conséquent, ne doit pas au cours de la présente session négliger ces faits. Il incombe à l'Assemblée d'adopter une décision qui aboutisse à la chute du régime de Franco et à la destruction de la dernière forteresse du fascisme encore debout en Europe.

La délégation de la RSS de Biélorussie a toujours été prête à appuyer toutes les mesures propres à résoudre la question espagnole. A la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale, cette délégation a recommandé que chaque Etat Membre des Nations Unies rompe non seulement les relations diplomatiques, mais aussi les relations économiques avec l'Espagne de Franco, ce qui devait comprendre la cessation de toutes communications avec ce pays par voie ferrée, par mer, par les airs, par poste ou télégraphe¹. A la deuxième session de l'Assemblée générale, cette délégation a estimé que la rupture des relations diplomatiques et économiques avec l'Espagne de Franco était la condition indispensable pour mettre un terme à la situation régnant dans ce pays². Cependant l'Assemblée générale s'est bornée à recommander que tous les Etats Membres des Nations Unies rappellent leurs ambassadeurs accrédités auprès du Gouvernement de Madrid.

L'expérience a montré que des mesures de caractère moral contre Franco étaient insuffisantes à elles seules pour aboutir à des résultats concrets. Elle a montré que des mesures économiques étaient aussi nécessaires qu'une pression morale pour mettre fin au régime de Franco. En conséquence, l'Assemblée générale devrait rejeter toutes tentatives tendant à réviser les décisions précédentes prises au sujet de l'Espagne. La délégation de la RSS de Biélorussie est donc vigoureusement

¹ See *Official Records of the second part of the first session of the General Assembly*, First Committee, annex 11 c.

² See *Official Records of the second session of the General Assembly*, Plenary Meetings, Volume II, 118th meeting.

¹ Voir les *Documents officiels de la seconde partie de la première session de l'Assemblée générale*, Première Commission, annexe 11 c.

² Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale*, séances plénières, volume II, 118ème séance.

Peru and adopted in the First Committee, and would support the Polish draft resolution.

Mr. McNeil (United Kingdom) took the Chair.

MR. VILLAGÓMEZ YÉPEZ (Ecuador) recalled that when the question of Franco Spain had been discussed in the First Committee, the delegation of Ecuador had expressed the view¹ that it was necessary to consider, at that time, only the solidarity of nations based on the late President Roosevelt's ideal of the four freedoms. It had explained its concept of the equality of States and the free self-determination of peoples to show that such a theory was relative and could be understood only in a specific way. It had referred also to the need for all peoples to be guided towards unity and good-will. The representative of Ecuador wished, in the Assembly, to confirm those opinions and statements, and to appeal for agreement. His delegation would like to see old grievances forgotten and preparations made for the establishment of peace.

In the month and a half during which he had been working at the United Nations, the representative of Ecuador had received the impression that a remarkable moment in the world's history had been reached; nations were putting into effect the principles of law, not in theory but in practice, by working together in an Assembly where they could discuss their problems. Even when they opposed each other, they had one idea in common, namely, to establish peace, solidarity and harmony.

The delegation of Ecuador had therefore welcomed and supported the draft resolution submitted in the First Committee by four of its sister Republics. It considered that the draft resolution was in accordance with the conduct, traditions and history of the Ecuadorian people. Ecuador had opposed the resolution of 12 December 1946; it had abstained from voting on that same resolution in 1947. Nevertheless, although it was opposed to the resolution as a whole, Ecuador had observed its provisions, as it observed all United Nations resolutions.

What the world needed was that peoples should understand each other, and to that end certain principles must be invoked. Certain representatives who had participated in the discussion of the Spanish question had spoken in the name of history. They had interpreted history in various ways. The representative of Ecuador preferred that the problem should be studied from the points of view of sociology and international law. Such a study would show the community of peoples and nations, which were living, organic, permanent and self-perpetuating forces. It would be seen that the Spanish problem could not be settled by separating what concerned Franco and the Franco Government from what concerned Spain and the Spanish people. Such a differentiation could be made only in philosophical speculations. It could not be done with peoples, nations

hostile au projet de résolution soumis en commun par les délégations de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie et du Pérou et adopté par la Première Commission; elle appuiera le projet de résolution de la Pologne.

M. McNeil (Royaume-Uni) prend place au fauteuil présidentiel.

M. VILLAGÓMEZ YÉPEZ (Equateur) rappelle que, lorsque la question de l'Espagne franquiste a été discutée à la Première Commission, la délégation de l'Equateur a exprimé l'opinion¹ qu'une seule chose importait à l'époque, la solidarité des nations fondée sur l'idéal du président Roosevelt et les quatre libertés qu'il a proclamées. La délégation de l'Equateur a exposé sa conception de l'égalité des Etats et de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, afin de montrer qu'une telle théorie est relative et qu'elle ne peut être comprise que dans un sens déterminé. Elle a également souligné que tous les peuples doivent s'orienter vers l'harmonie et le bon accord. Le représentant de l'Equateur désire confirmer devant l'Assemblée ces opinions et déclarations et faire appel à la concorde. Sa délégation voudrait qu'on oublie les vieilles rancunes et qu'on prépare l'établissement de la paix.

Les six semaines de travail qu'il vient de passer à l'Organisation des Nations Unies portent le représentant de l'Equateur à considérer que l'on est arrivé à un moment capital de l'histoire du monde; les nations appliquent les principes du droit, non pas sur le plan théorique, mais sous une forme concrète, en coopérant dans une Assemblée au sein de laquelle elles peuvent discuter des problèmes qui les préoccupent. Même lorsqu'elles sont en antagonisme, elles ont une idée commune, à savoir, établir la paix, la solidarité et l'harmonie entre les peuples.

C'est pourquoi la délégation de l'Equateur a favorablement accueilli et appuyé le projet de résolution présenté à la Première Commission par quatre des républiques sœurs de l'Amérique latine. Elle estime que le projet de résolution est conforme à la ligne de conduite, à la tradition et à l'histoire du peuple de l'Equateur. Cette nation s'est opposée à la résolution du 12 décembre 1946; elle s'est abstenue au vote sur cette même résolution en 1947. Néanmoins, bien que l'Equateur soit opposé à l'idée générale qui a inspiré cette résolution, il en a respecté les dispositions, tout comme il respecte toutes les résolutions des Nations Unies.

Ce dont le monde a besoin, c'est que les peuples se comprennent mutuellement, et pour cela il faut invoquer certains principes. Quelques-uns des représentants qui ont pris part à la discussion de la question espagnole ont parlé au nom de l'histoire. Ils ont interprété l'histoire de différentes manières. Le représentant de l'Equateur préférerait, pour son compte, qu'on étudie le problème sous l'angle de la sociologie et du droit international. Une telle étude montrerait la communauté des peuples et des nations, qui sont des forces vives, organiques, permanentes et toujours renouvelées. On verrait que le problème espagnol ne peut être résolu en séparant ce qui se rapporte à Franco et au Gouvernement franquiste et ce qui se rapporte à l'Espagne et au peuple espagnol. Une telle distinction n'est possible que sur le plan des spéculations philosophiques; on ne

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, First Committee, 259th meeting.*

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Première Commission, 259ème séance.*

or States. Mr. Villagómez Yépez did not see how Spain, with twenty-eight or thirty million inhabitants, could be isolated from the rest of humanity. He therefore wished the problem of Spain to be studied in the light of sociology, which meant permanency of political organizations, and in the light of international law, which meant the survival of juridical States.

'Reviewing the action taken by the Assembly during the current session, the representative of Ecuador mentioned the adoption of resolution 277 (III) on freedom of information, which was designed to strengthen the bonds of unity between nations. The knowledge of what was being said, thought and done throughout the world would consolidate peace, a peace founded on comprehension, consolidation and harmony. The Assembly had also approved resolution 265 (III) dealing with the Indian minority in the Union of South Africa, in which it urged the countries concerned to take steps to reach a peaceful settlement of the matter. The purpose of that resolution had been to promote understanding and peace. Another problem, that of the disposal of the former Italian colonies, would shortly be taken up. Possibly that problem also would be solved in a spirit of harmony and conciliation. The same criterion could be used to solve the problem under consideration.

The delegation of Ecuador therefore supported the draft resolution of the First Committee, introduced before that Committee by four Latin-American Republics, the object of which was to restore freedom of action to the Member States of the United Nations; such freedom did not necessarily mean support of Franco, but meant that those nations, if they deemed it advisable, could again send accredited diplomats to Madrid, or, if they did not so desire, could maintain their current policy. The draft resolution did not entail reconsideration or revision of the resolution of 12 December 1946. It was not a retrogression. The United Nations must not echo what had been done, justly or unjustly, in the past, but must follow new trends of thought. The delegation of Ecuador, mindful of the need for peace and the unity of the world, would therefore vote for the draft resolution of the First Committee.

Mr. TARASENKO (Ukrainian Soviet Socialist Republic) recalled that the establishment of the Franco régime in Spain had been an achievement of Hitler and Mussolini which had hastened the advent of the Second World War. During the war, Spain had been on the side of the Hitlerite Powers. Moreover, the internal régime of Spain was incompatible with any free or democratic institutions or ideas. The country was the scene of cruel terror. Hundreds of thousands of persons were imprisoned, tortured or killed because they were, or were suspected of being, sympathetic to democracy.

Nevertheless, some delegations wished to whitewash the Franco régime and question the correctness of the United Nations decisions of 1946 in respect of that régime. The position of the United States and the United Kingdom, in particular, should be condemned. Those nations had been leaders in the campaign to discredit the

peut l'appliquer aux peuples, aux nations ou aux Etats. M. Villagómez Yépez ne voit pas comment l'Espagne, avec ses vingt-huit à trente millions d'habitants, pourrait demeurer isolée du reste de l'humanité. C'est pourquoi il désire envisager le problème de l'Espagne sous l'angle de la sociologie, c'est-à-dire au nom du principe de la permanence des organisations politiques, et sous l'angle du droit international, c'est-à-dire du point de vue de la survivance juridique des Etats.

Passant en revue l'œuvre accomplie par l'Assemblée générale au cours de la présente session, le représentant de l'Equateur parle de l'adoption de la résolution 277 (III) concernant la liberté de l'information, qui a pour but de renforcer les liens unissant les nations. La connaissance de ce qui est dit, pensé et fait dans le monde entier affermira la paix, une paix fondée sur la compréhension, le rapprochement et l'harmonie. D'autre part, l'Assemblée a aussi approuvé la résolution 265 (III) qui traite du cas de la minorité hindoue en Union Sud-Africaine et invite instamment les pays intéressés à faire le nécessaire pour régler la question pacifiquement. Le but de cette résolution est de favoriser l'entente et la paix. Un autre problème, celui du sort des anciennes colonies italiennes va être abordé bientôt. Il est possible que ce problème soit également résolu dans un esprit d'harmonie et de conciliation. Le même critérium pourrait servir à résoudre le problème en discussion.

La délégation de l'Equateur appuie en conséquence le projet de résolution de la Première Commission, soumis à cette Commission par quatre républiques de l'Amérique latine, et tendant à rendre leur liberté d'action aux Etats Membres des Nations Unies; cette liberté ne signifie pas nécessairement qu'on prêterait appui au régime franquiste, mais que les nations pourront, si elles le jugent opportun, envoyer à nouveau des diplomates accrédités à Madrid, ou si elles s'y refusent, poursuivre la politique qui est actuellement la leur. Le projet de résolution n'implique ni un nouvel examen ni une révision de la résolution du 12 décembre 1946. Il ne constitue pas un pas en arrière. Les Nations Unies ne doivent pas toujours se faire l'écho des décisions prises, à tort ou à raison, dans le passé, mais elles doivent suivre les courants nouveaux de la pensée. La délégation de l'Equateur, estimant que la paix et l'harmonie mondiales sont nécessaires, votera donc pour le projet de résolution de la Première Commission.

M. TARASENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) rappelle que l'établissement du régime franquiste en Espagne a été l'œuvre d'Hitler et de Mussolini et a hâté le déclenchement de la deuxième guerre mondiale. Pendant la guerre, l'Espagne s'est rangée aux côtés des puissances hitlériennes. De plus, le régime intérieur de l'Espagne est incompatible avec toute idée de liberté et avec les institutions démocratiques. Une terreur cruelle règne dans ce pays. Des centaines de milliers de gens sont emprisonnés, torturés ou assassinés parce qu'ils sont, ou parce qu'on les soupçonne d'être, favorables à la démocratie.

Néanmoins, certaines délégations désirent rehabiler le régime franquiste et mettent en doute la justice des décisions prises par l'Organisation des Nations Unies en 1946 au sujet de ce régime. L'attitude des Etats-Unis et du Royaume-Uni notamment mérite d'être condamnée. Ces nations ont pris la tête de la campagne menée pour

General Assembly resolution of 1946 and were trying to impose a reconsideration of that resolution. Their attitude could be explained by the fact that Spain had been assigned a specific role in the plans for a new war which aggressive circles in those two countries were preparing. Instead of implementing the Potsdam Declaration and the United Nations decisions regarding the Franco régime, the United States and the United Kingdom were flirting with Franco.

The Washington *Times Herald* had stated that the United States was conducting large-scale secret negotiations in an attempt to place Spain, Italy and France in the first line of defence in case of war with Russia. According to that newspaper, the United States plans for the preparation of a military springboard in Europe included the admission of Spain to participation in the Marshall Plan, and the provision of military and other supplies for that country.

In the First Committee, the United States representative had tried to convince the members that the United States was not secretly negotiating with Franco, had no military bases in Spain, did not intend to obtain any, and did not intend to extend the Marshall Plan to Spain. But numerous facts showed that the reverse was true. The United States and the United Kingdom were trying to consolidate the Franco régime politically and economically. The United States General Staff had plans to utilize Spain in the new war which it was planning; those plans were at the basis of the policies of the United States and the United Kingdom towards Franco Spain; they were forcing those two Governments to sabotage obligations which they had previously assumed with other Allied Powers; and they were leading them to press for review of the United Nations decisions regarding Spain.

In the First Committee, the champions of the Franco régime had tried to prove that condemnation of that régime, and the very consideration of the Spanish question by the United Nations, were illegal. In support of their arguments, they had referred to the right of peoples to self-determination, the principle of non-intervention and international law. They had even argued that support of the Franco régime would help the Spanish people to achieve self-determination. At the same time they had not concealed their contempt for the principle of the self-determination of peoples. That was particularly evident in the statements of the representative of Ecuador,¹ who had argued that such a right was a conditional concept, qualified by a number of other ideas, and that there were some rights which overrode the will of the people. That essentially fascist concept implied that the aspiration of a people to self-determination, to the right to establish its political institutions and to choose its form of government, might conflict with international law. According to the representative of Ecuador, if so-called law conflicted with the democratic principles or tendencies of the Spanish people, but were in harmony with the Franco régime, then the Spanish people

discréditer la résolution de l'Assemblée générale de 1946 et essayent maintenant d'imposer la revision de cette résolution. Leur attitude peut s'expliquer par le fait que l'on a assigné un rôle particulier à l'Espagne dans les plans que dressent, en vue d'une nouvelle guerre, les milieux bellicistes de ces deux pays. Au lieu de mettre en application la Déclaration de Potsdam et les décisions de l'Organisation des Nations Unies relatives au régime franquiste, les Etats-Unis et le Royaume-Uni flirtent avec Franco.

On lit dans le *Times Herald* de Washington que les Etats-Unis mènent des négociations secrètes de grande envergure pour essayer de mettre l'Espagne, l'Italie et la France en première ligne en cas de guerre avec la Russie. D'après ce journal, les plans des Etats-Unis pour la préparation d'une base d'opération en Europe prévoient la participation de l'Espagne au plan Marshall et la fourniture à l'Espagne d'approvisionnements militaires et autres.

A la première Commission, le représentant des Etats-Unis a essayé de convaincre les membres que les Etats-Unis n'étaient pas en pourparlers secrets avec Franco, qu'ils n'avaient pas de bases militaires en Espagne et n'avaient pas l'intention d'en obtenir et qu'ils ne se proposaient pas de faire bénéficier l'Espagne du plan Marshall. Toutefois, de nombreux faits prouvent le contraire. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni essayent de consolider le régime franquiste, du point de vue politique et économique. L'état-major général des Etats-Unis a établi des plans en vue de se servir de l'Espagne au cours de la nouvelle guerre que cet état-major projette; ces plans sont à la base de la politique des Etats-Unis et du Royaume-Uni à l'égard de l'Espagne franquiste; ils forcent ces deux Gouvernements à se libérer des obligations qu'ils ont précédemment contractées avec d'autres Puissances alliées; ils les poussent à insister pour qu'on revise les décisions prises par l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'Espagne.

A la Première Commission, les champions du régime franquiste ont essayé de prouver que la condamnation de ce régime et même l'examen de la question espagnole par l'Organisation des Nations Unies étaient illégaux. A l'appui de leurs arguments, ils ont invoqué le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le principe de non-intervention et le droit international. Ils ont même prétendu qu'en appuyant le régime franquiste on aiderait le peuple espagnol à décider de son propre sort. Ce faisant, ils n'ont pas caché leur mépris du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cette attitude était particulièrement évidente dans les déclarations du représentant de l'Equateur¹, qui a affirmé que ce droit est soumis à des réserves, qu'il est limité par d'autres principes et que certains droits l'emportent sur la volonté du peuple. Cette conception essentiellement fasciste implique que les aspirations d'un peuple à disposer de lui-même, à établir ses institutions politiques et à choisir la forme de son gouvernement, peuvent parfois être en contradiction avec le droit international. D'après le représentant de l'Equateur, si l'on ne peut concilier les règles du droit international avec les principes ou tendances démocratiques du peuple es-

¹ See Official Records of the third session of the General Assembly, Part II, First Committee, 258th and 259th meetings.

¹ Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, deuxième partie, Première Commission, 258ème et 259ème séances.

must give up their freedom and right of self-determination.

In the First Committee, the representatives who called themselves Christian Democrats had recommended a policy of non-intervention. Such a policy was well known to world public opinion; it was the policy of the Anglo-American-French "men of Munich", and was recorded in history as an example of cynical betrayal of democracy.

The American advocates of the Franco régime argued that the condemnation of Franco was incorrect from a legal point of view and could not be binding on the Members of the United Nations. They were at least three or four years behind the times. The Nürnberg trials and the assumption by the international tribunal that the governmental, social and political institutions of Hitlerite Germany were criminal organizations constituted a historic stage in international law. The Nürnberg and Tokyo trials had given an opportunity to the peoples of the world to take coercive and punitive measures against criminals who were guilty of a conspiracy against mankind. To be sure, during those trials there had been Christians and non-Christians who argued that the trials were illegal, but such advocates of fascism were ruled out. Thus the right of peoples to self-defence against the men who plotted to destroy peace and security had become an integral part of the code of international law.

In defence of the draft resolution submitted by four Latin-American Powers in the First Committee, it had been said that the adoption of the draft would not mean that the 1946 resolution of the General Assembly was revoked, but that it would have the effect of removing any element of obligation which might be contained in the earlier resolution. Such so-called diplomacy was out of place in the United Nations.

The advocates of Franco had advanced an argument which they regarded as a good testimonial for Franco. His democratic spirit, they had said, was evidenced by the fact that the United States and the United Kingdom were favourably disposed towards him. That was sooner a proof of the attitude of the Governments of the United States and the United Kingdom than a testimonial for Franco.

All post-war history showed that the United States was the champion of reaction and obscurantism, that it was hostile to democracy and to all peoples with aspirations to independence and self-determination. Examples of that attitude had been seen in China, Greece, Germany and other places. Thus the history of Franco was no exception.

In the view of the Ukrainian SSR, the result of the adoption by the Assembly of the draft resolution of the First Committee would only be to help strengthen the Franco régime and make the task of the Spanish people in liberating themselves from that régime more complicated and more difficult. The adoption of the draft resolution would be a definite gain for the war-mongers.

The Ukrainian SSR would therefore vote against the draft resolution of the First Committee, and in favour of the Polish draft resolution.

pagnol, mais qu'on puisse les concilier avec le régime franquiste, le peuple espagnol doit renoncer à sa liberté et au droit de décider de son propre sort.

A la Première Commission, les représentants qui s'intitulent démocrates chrétiens ont recommandé une politique de non-intervention. L'opinion publique sait ce que signifie cette politique; c'est la politique des "hommes de Munich" anglais, américains et français, et elle est connue dans l'histoire comme un exemple de trahison cynique de la démocratie.

Les partisans américains du régime franquiste prétendent que la condamnation de Franco n'est pas correcte du point de vue juridique et ne peut engager les Etats Membres des Nations Unies. Ils sont en retard d'au moins trois ou quatre ans. Les procès de Nuremberg et le fait que le tribunal international a affirmé que les institutions gouvernementales, sociales et politiques de l'Allemagne hitlérienne étaient des organisations criminelles, marquent une étape dans l'histoire du droit international. Les procès de Nuremberg et de Tokio ont permis aux peuples du monde de prendre des mesures de coercition et de répression contre les criminels coupables d'avoir conspiré contre l'humanité. Il est vrai qu'au cours de ces procès il y a des gens, chrétiens ou non; qui ont affirmé que les procès étaient illégaux, mais on a écarté les plaidoyers de ces avocats du fascisme. Ainsi, le droit des peuples à se défendre contre ceux qui conspirent contre la paix et la sécurité est devenu partie intégrante du droit international.

Lorsque le projet de résolution présenté par les quatre pays de l'Amérique latine a été défendu à la Première Commission, on a déclaré que l'adoption du projet de résolution n'annulerait pas la résolution de 1946 de l'Assemblée générale mais qu'elle aurait pour effet d'éliminer pour les Etats Membres tout caractère obligatoire qu'aurait pu avoir la résolution antérieure. Cette prétendue diplomatie n'est pas de mise à l'Organisation des Nations Unies.

Les défenseurs de Franco ont avancé un argument qui, d'après eux, constitue pour Franco un témoignage de moralité. La preuve de son "esprit démocratique", serait fournie par le fait que les Etats-Unis et le Royaume-Uni sont bien disposés à son égard. C'est plutôt une preuve de l'attitude des Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis, qu'un témoignage pour Franco.

Tous les événements qui se sont produits depuis la guerre montrent que les Etats-Unis se sont faits les champions de la réaction et de l'obscurantisme et qu'ils sont les ennemis de la démocratie et de tous les peuples qui aspirent à l'indépendance et entendent disposer de leur propre sort. On en a vu l'exemple en Chine, en Grèce, en Allemagne et dans d'autres pays. Le cas de Franco n'est donc pas une exception.

Envisageant les résultats qu'aurait l'adoption par l'Assemblée du projet de résolution de la Première Commission, la RSS d'Ukraine est arrivée à la conclusion qu'elle ne servirait qu'à renforcer le régime franquiste et à rendre plus compliquée et plus ardue la libération du peuple espagnol. L'adoption du projet de résolution serait définitivement une victoire pour les fauteurs de guerre.

La RSS d'Ukraine votera donc contre le projet de résolution de la Première Commission et en faveur du projet de résolution de la Pologne.

Mr. ATHERTON (United States of America) stated that, because of his respect for the ability of the representatives to differentiate between fact and fancy, he would not attempt to dissipate the fog of fancy with which the Polish representative and his supporters had sought to surround the Assembly, but would very briefly re-state the position of his Government in regard to Spain.

The United States had no military alliance with Spain, had given Spain no military assistance, had no naval or air bases anywhere in Spanish territory, and had made no overtures towards bringing Spain into the United Nations, the European Recovery Programme or the North Atlantic Treaty.

The United States would abstain from voting on the draft resolution introduced by four Latin-American Republics and adopted by the First Committee, and would vote against the Polish draft resolution.

The United States was opposed to the Polish draft resolution for two reasons. First, although it was in agreement with most of the preamble, it felt certain that the General Assembly would not agree to the operative part of the draft. The United States would therefore vote against it in order to reduce the possibility of the adoption of a resolution consisting of only a few statements in a preamble. Secondly, the 1946 resolution remained in force and the United States would not vote for its repeal. It felt that the situation did not call for a new resolution which, in effect, would be a repetition of the 1946 resolution.

In conclusion, Mr. Atherton stated that the United States policy towards Spain remained unchanged. The United States Government continued to hope for the development of free and democratic institutions in Spain and did not wish to take any action which could be represented as injurious to the national spirit of the Spanish people. It believed a peaceful solution of the problem could be brought about by the Spanish people themselves and that, if they were left free from external threats, they would take peaceful steps to make possible the restoration of Spain to its former position in the community of democratic nations.

Mr. PANYUSHKIN (Union of Soviet Socialist Republics) said that the fact that the question of relations with Franco Spain had remained on the agenda of the organs of the United Nations was proof of the great importance attached to the matter by the United Nations and showed that the question should be settled for the sake of the maintenance of international peace and security.

The Franco régime had been condemned both at the San Francisco Conference¹ and, in 1946, by the United Nations General Assembly in its resolutions 32 (I) and 39 (I). By the latter resolution, the Assembly had recommended that if, within a reasonable time, there were not established a government which derived its authority from the consent of the governed, committed to respect freedom of speech, religion and assembly and to the prompt holding of an election in which the Spanish people, free from force and intimidations,

M. ATHERTON (Etats-Unis d'Amérique) déclare que, par respect pour les représentants qu'il sait capables de distinguer entre la réalité et la fiction, il n'essaiera pas de dissiper le brouillard de sophismes dans lequel le représentant de la Pologne et les orateurs qui l'ont soutenu ont essayé de plonger l'Assemblée; il se bornera à préciser à nouveau très brièvement l'attitude de son Gouvernement par rapport à l'Espagne.

Les Etats-Unis n'ont pas d'alliance militaire avec l'Espagne; ils n'ont apporté aucune aide militaire à l'Espagne; ils ne disposent pas de bases militaires, navales ou aériennes sur le territoire espagnol; ils n'ont pas fait de propositions tendant à l'admission de l'Espagne au sein des Nations Unies ni envisagé sa participation au Programme de relèvement européen ou au Traité de l'Atlantique Nord.

Les Etats-Unis s'abstiendront de voter sur le projet de résolution présenté par quatre Républiques de l'Amérique latine et adopté par la Première Commission; ils voteront contre la résolution polonaise.

Les Etats-Unis sont opposés au projet de résolution polonais pour deux raisons. Tout d'abord, bien qu'ils endossent une bonne partie des idées contenues dans le préambule, ils sont convaincus que l'Assemblée générale n'approuvera pas le dispositif de la résolution. Les Etats-Unis émettront donc un vote négatif, pour diminuer le risque de voir adopter une résolution réduite à quelques déclarations de principe dans un préambule. En second lieu, la résolution de 1946 reste en vigueur et les Etats-Unis ne voteront pas pour son abrogation. Le représentant des Etats-Unis estime que la situation ne demande pas une résolution nouvelle, qui ne ferait que répéter la résolution de 1946.

Pour conclure, M. Atherton déclare que la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Espagne reste inchangée. Le Gouvernement des Etats-Unis continue à espérer que des institutions libres et démocratiques pourront se développer en Espagne et ne désire accomplir aucun acte qui puisse être considéré comme injurieux pour l'esprit national du peuple espagnol. Il croit que le peuple espagnol lui-même trouvera une solution pacifique à ce problème et que, si on le laisse à l'abri de menaces extérieures, il prendra des mesures pacifiques qui permettront à l'Espagne de reprendre sa place dans la communauté des nations démocratiques.

M. PANYOUCHKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) signale que le maintien de la question des rapports avec l'Espagne franquiste à l'ordre du jour des organes des Nations Unies prouve l'importance qu'attache l'Organisation à ce problème et montre que la question doit être résolue dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Conférence de San-Francisco¹ et l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946, par ses résolutions 32 (I) et 39 (I), ont toutes deux condamné le régime de Franco. Par la dernière de ces résolutions, l'Assemblée générale a recommandé que si, dans un délai raisonnable, il n'est pas établi un gouvernement tenant son autorité du consentement des citoyens qui s'engage à respecter la liberté de parole, de culte et de réunion, et à organiser sans délai des élections par lesquelles le peuple espagnol, libéré de toute con-

¹ See United Nations Conference on International Organization, document 1179, 1/9 (1).

¹ Voir Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, document 1179, 1/9 (1).

tion, might express their will, the Security Council should consider the adequate measures to be taken in order to remedy the situation. It had also recommended that Member States should recall from Madrid their ambassadors and ministers plenipotentiary. That resolution had been virtually confirmed by General Assembly resolution 114 (II), of 17 November 1947.

The States Members of the United Nations should have taken steps to implement those resolutions. Unfortunately some Members, for their own narrow, anti-democratic purposes, had systematically disregarded the principles upon which the Organization was based. Those States were the members of the Anglo-American bloc. They were dragging the United Nations backwards. It was necessary at every session of the General Assembly to revert to the question of Franco Spain because some countries, led by the United States and the United Kingdom, were thwarting the implementation of the decisions on Franco Spain which had been adopted at San Francisco, at Potsdam, and at the first and second sessions of the United Nations General Assembly.

The USSR delegation had already adduced concrete facts to show that the United States and the United Kingdom were actively supporting the Franco régime, politically and economically. In the First Committee, the representative of the United States had not even attempted to disavow that fact. At the same time, he had asserted that the United States was not building airfields in Spain and was not concluding military alliances with Franco. But such allegations could deceive no one.

The policy of support for the Franco régime pursued by the United States and the United Kingdom was dictated by military-strategic plans originating in Wall Street. The military plans of aggressive elements in both countries were assigning a considerable rôle to Franco Spain. American dollars were paying for the construction of airfields for super-bombers in the Iberian Peninsula, the Balearic Islands, the Canary Islands and Morocco. Other military preparations were in process in Spain. Under the supervision of a United States naval mission, thirty large Spanish ports had been modernized and expanded in the previous two years. After Vice-Admiral Sherman, Commander of the United States Mediterranean Fleet, had visited Madrid in February 1948, Spanish naval forces had been completely reorganized and the high command of the Spanish fleet had been replaced by persons acceptable to the United States. Franco's war vessels were being rearmed by United States technicians with materials from the United States. A network of refineries designed to process Near Eastern oil was being established. The capacity of one factory which was being built in Cartagena would be 450,000 tons a year. A large refinery was being built in Tortosa. The Tenerife refinery in the Canary Islands had been expanded since 1945 to supply 600,000 tons a year. There was a report, which had not been denied by the United States, that the United States was sending to Spain equipment from the Messerschmidt, the Opel and other war factories in the Western Zone of Germany.

trainte ou intimidation, puisse exprimer sa volonté, le Conseil de sécurité étudie les mesures adéquates à prendre pour remédier à cette situation. L'Assemblée a également recommandé aux Etats Membres de rappeler de Madrid leurs ambassadeurs et ministres plenipotentiaries. Cette résolution a été pratiquement confirmée par la résolution 114 (II) de l'Assemblée générale, en date du 17 novembre 1947.

Les Etats Membres des Nations Unies auraient dû faire le nécessaire pour exécuter ces décisions. Malheureusement, certains Etats Membres poursuivant leurs propres desseins, étroits et antidémocratiques, ont systématiquement fait abstraction des principes sur lesquels repose l'Organisation. Ces pays font partie du bloc anglo-américain. Ils s'efforcent de faire marcher les Nations Unies à reculons. A cause des obstacles que certains pays, guidés par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ont dressés à l'exécution des décisions au sujet de l'Espagne franquiste, adoptées à San Francisco, à Potsdam, aux deuxième et troisième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, il a fallu revenir à chaque session de l'Assemblée générale à la question de l'Espagne franquiste.

La délégation de l'URSS a déjà cité des faits concrets pour démontrer que les Etats-Unis et le Royaume-Uni soutiennent activement le régime de Franco par des mesures politiques et économiques. A la Première Commission, le représentant des Etats-Unis n'a même pas essayé de nier le fait. Il assurait en même temps que les Etats-Unis ne construisent pas d'aérodromes en Espagne et ne sont pas en train de conclure des alliances militaires avec Franco. Mais de telles affirmations ne peuvent tromper personne.

La politique de soutien du régime franquiste que suivent les Etats-Unis et le Royaume-Uni est dictée par les plans militaires stratégiques qui ont leur origine à Wall Street. Les plans militaires des milieux bellicistes de ces deux pays assignent à l'Espagne un rôle considérable. C'est ainsi que la construction d'aérodromes pour les bombardiers à grand rayon d'action dans la péninsule ibérique, aux îles Baléares, aux îles Canaries et au Maroc est financée par des fonds américains. D'autres préparatifs militaires se poursuivent en Espagne. Au cours des deux dernières années, trente grands ports espagnols ont été modernisés et élargis sous la direction d'une mission navale américaine. Après une visite rendue à Madrid, en février 1948, par le vice-amiral Sherman, commandant la flotte américaine de la Méditerranée, les forces navales espagnoles ont été complètement réorganisées et il y a eu d'importants changements dans le haut-commandement de la flotte espagnole, qui a été confié à des personnes jouissant de la confiance des Etats-Unis. Les navires de guerre franquistes sont réarmés par des techniciens des Etats-Unis au moyen d'équipement importé des Etats-Unis. Un réseau de raffineries de pétrole destinées à raffiner le pétrole brut du Proche-Orient est en voie d'établissement. Une usine en construction à Carthagène pourra traiter 450.000 tonnes par an. Une grande raffinerie est en cours de construction à Tortosa. La raffinerie de Ténériffe aux îles Canaries a été agrandie depuis 1945 pour traiter 600.000 tonnes par an. D'après une information qui n'a pas été démentie par les Etats-Unis, les Etats-Unis envoient en Espagne de l'équipement en provenance d'usines de guerre situées dans la zone occidentale d'Allemagne, telles que Messerschmidt, Opel, etc.

Such indications should disprove the statement of the United States representative that the United States had no military alliances with Spain.

The reactionary Press had begun to speak more candidly about the fact that the accession of Spain to the North Atlantic Treaty was a foregone conclusion. The Canadian newspaper, the *Citizen*, had recently published an interview with Franco's consul in Montreal who had stated that Spain would accede to the North Atlantic Treaty in the immediate future. The *New York Times* of 11 May 1949 had published an article by C. P. Trussell, entitled "Senators condemn our Spanish policy", in which Representative Dewey Short, of Missouri, was quoted as saying, in a debate in Congress on 10 May 1949, that the United States representatives at Lake Success must try to have Spain admitted to the United Nations, to restore complete diplomatic relations with Spain and to include that country in the North Atlantic Alliance.

The representative of the Soviet Union wished to refer to the methods resorted to by some United States and United Kingdom representatives to shift United Nations votes in their favour on the Spanish issue. Those methods had been mentioned in a statement by the Polish representative at the 113th meeting, but that statement had been refuted by the representative of the United Kingdom. In support of Mr. Katz-Suchy's statement, Mr. Panyushkin cited an article by Paul P. Kennedy in the *New York Times* of 10 May 1949, to the effect that some United States and United Kingdom representatives were trying to persuade Denmark and Norway to abstain from voting on the Latin-American draft resolution, the object of which was to allow ambassadors and ministers to return to Madrid. Denmark and Norway had voted against the draft resolution in the First Committee; they had been the only Members of the United Nations, parties to the North Atlantic Treaty, to vote against the draft resolution. The others had abstained. Mr. Kennedy had also said that during the discussion in the First Committee, representatives of the United States delegation, who had been described as "arm twisters" by other representatives, had sought to influence those representatives of Latin-American countries whose votes were thought to be in doubt.

The representative of Peru had defended the blood-spattered fascist régime of Franco in the General Assembly of the United Nations. It was the first time that the United Nations had been the scene of such a defence. World opinion would condemn that occurrence. In the opinion of the USSR representative, it was the duty of every delegation to prevent the General Assembly from adopting a pro-fascist resolution.

The delegation of the Soviet Union would vote against the draft resolution of the First Committee, which had been introduced by four Latin-American nations, because it defended fascism, encouraged Franco to continue his crimes against the Spanish people and was directed against Spanish democracy. The USSR delegation would vote in favour of the Polish draft resolution.

Mr. Evatt resumed the Chair.

Ces indications doivent suffire à démentir la déclaration du représentant des Etats-Unis, d'après laquelle les Etats-Unis n'ont pas d'alliance militaire avec l'Espagne.

La presse réactionnaire commence à reconnaître avec plus de franchise que l'accession de l'Espagne au Traité de l'Atlantique Nord est une question résolue d'avance. Le journal canadien *Citizen* a publié récemment une interview du consul de Franco à Montréal, dans laquelle ce dernier déclare que l'adhésion de l'Espagne au Traité de l'Atlantique Nord n'est qu'une question de jours. Le *New York Times* du 11 mai 1949 a publié un article de C. P. Trussell, intitulé "Les sénateurs condamnent notre politique à l'égard de l'Espagne", dans lequel on cite Dewey Short, représentant du Missouri, comme ayant déclaré, au cours d'un débat au Congrès le 10 mai 1949, que les représentants des Etats-Unis à Lake Success doivent s'efforcer d'obtenir l'admission de l'Espagne aux Nations Unies, le rétablissement complet des relations diplomatiques avec l'Espagne et l'accession de ce pays au Traité de l'Atlantique Nord.

Le représentant de l'Union soviétique désire attirer l'attention de l'Assemblée sur les méthodes employées par certains représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni pour obtenir de certains Membres des Nations Unies qu'ils modifient leur attitude lors du vote sur la question espagnole. Ces méthodes ont été mentionnées par le représentant de la Pologne à la 113ème séance, mais les observations qu'il a faites alors ont été démenties par le représentant du Royaume-Uni. M. Panyouchkine cite à l'appui des déclarations de M. Katz-Suchy un article de Paul P. Kennedy dans le *New York Times* du 10 mai 1949, d'après lequel certains représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni s'efforcent de convaincre le Danemark et la Norvège de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution de l'Amérique latine tendant à permettre le retour à Madrid des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires. Le Danemark et la Norvège ont voté contre le projet de résolution à la Première Commission; ils sont les seuls Membres des Nations Unies participant au Traité de l'Atlantique Nord qui aient voté contre le projet de résolution. Tous les autres se sont abstenus. M. Kennedy a également dit que, au cours des débats de la Première Commission, des représentants de la délégation des Etats-Unis, désignés par d'autres représentants sous le sobriquet d'*arm twisters*, avaient cherché à influencer les représentants des pays d'Amérique latine dont le vote semblait douteux.

Le représentant du Pérou a défendu devant l'Assemblée générale des Nations Unies le régime fasciste sanglant de Franco. C'est la première fois que pareille défense a été entendue aux Nations Unies. L'opinion mondiale stigmatisera ce fait. Le représentant de l'URSS estime qu'il est du devoir de chaque délégation d'empêcher l'Assemblée générale d'adopter une résolution profasciste.

La délégation de l'Union soviétique votera contre le projet de résolution de la Première Commission, soumis par quatre pays d'Amérique latine, parce qu'il défend le fascisme, qu'il encourage Franco à continuer à perpétrer ses crimes contre le peuple espagnol et qu'il est dirigé contre la démocratie espagnole. La délégation de l'URSS votera pour le projet de résolution de la Pologne.

A ce moment, M. Evatt reprend sa place au fauteuil présidentiel.

Mr. COSTA DU RELS (Bolivia) stated that confusion had arisen both in the First Committee and in the General Assembly in regard to the draft resolution submitted by Bolivia, Brazil, Colombia and Peru and adopted by the First Committee. The intention of those four delegations had been that the Members of the United Nations should be given full freedom to settle their relations with Spain as they thought fit. Some delegations, however, had tried to broaden the issue. The representative of Bolivia wished, therefore, to give the background of the draft resolution.

In 1946, at the first session of the General Assembly, the great Powers had said that the Franco régime in Spain constituted a threat to the peace of the world. The small Powers had been persuaded to take that view. Bolivia had voted in favour of resolution 39 (I) on Franco Spain.

The records of the second session of the General Assembly, in 1947, showed that the tone of certain delegations had changed somewhat. Only a few delegations had maintained their views. Others had considered that the situation had changed. They had thought it inappropriate, therefore, to take any stronger measures against the Franco régime. Thus, between 1946 and 1947, a great change of spirit had taken place in international politics. Bolivia saw fit to interpret that change as a difference in outlook within the United Nations. Some States, indeed, had already sent accredited representatives to Madrid and had even signed bilateral treaties with Spain.

Despite that change in outlook, the draft resolution submitted by Poland at the current session sought to reinforce the measures previously taken against Franco Spain and was an almost literal reproduction of resolution 39 (I). For instance, sub-paragraph (a) of the fourth paragraph of that resolution was reproduced almost textually in paragraph 2 of the Polish draft, and the fifth paragraph of that resolution was incorporated in paragraph 3 of the Polish draft. Paragraph 2 of the Polish draft resolution had been rejected in the First Committee by 31 votes to 9, with 16 abstentions, and paragraph 3 had been rejected by 32 votes to 10, with 14 abstentions, whereas in 1946 the equivalent paragraphs had been adopted by the General Assembly. The spirit of international politics had indeed changed since 1946.

If some representatives said that Bolivia had changed its attitude, that was not true. It was the politics of the world which had changed. The contradictory policies of the great Powers and their permanent rivalry had obliged the smaller Powers to change their policy, and had set an example of diversity, discrepancy and rivalry to the world.

It had been argued that the resolution of 1946 was based on principles. It was based on the recommendations of San Francisco and Potsdam, which were political recommendations, emanating from the policies of the moment. If the policy of nations was to be guided by principles, it was necessary to know how they were to be applied to given situations. There had been, perhaps, a fascist danger in 1946; but in 1949 the danger resided elsewhere: the fascist danger was not greater than the danger from the East.

M. COSTA DU RELS (Bolivie) constate que le projet de résolution présenté par la Bolivie, le Brésil, la Colombie et le Pérou, et adopté par la Première Commission, a donné lieu à un certain malentendu au sein de la Première Commission et à l'Assemblée générale. Dans l'esprit de ces quatre délégations, on devait laisser aux Membres de l'Organisation des Nations Unies entière liberté de régler à leurs convenances leurs relations avec l'Espagne. Quelques délégations, toutefois, ont essayé d'élargir le problème. Le représentant de la Bolivie désire donc remonter à l'origine du projet de résolution.

En 1946, à la première session de l'Assemblée générale, les grandes Puissances avaient qualifié le régime espagnol de menace à la paix du monde. L'on avait incité les petites Puissances à prendre la même position. La Bolivie a voté en faveur de la résolution 39 (I) relative à l'Espagne de Franco.

Les comptes rendus des séances de la deuxième session de l'Assemblée générale en 1947 montrent que le ton de certaines délégations a quelque peu changé. Il n'y a que peu de délégations qui aient maintenu leur opinion. Les autres ont estimé que la situation s'était modifiée. Elles ne jugeaient donc plus convenable de prendre des mesures plus sévères à l'égard du régime de Franco. Il s'est ainsi opéré, entre 1946 et 1947, un grand changement dans l'esprit gouvernant la politique internationale. La Bolivie pense qu'il convient maintenant d'interpréter ce revirement en modifiant le point de vue des Nations Unies. En fait, quelques Etats ont déjà envoyé à Madrid des représentants accrédités et ont signé avec l'Espagne des traités bilatéraux.

En dépit de ce changement d'attitude, le projet de résolution de la Pologne, soumis à la présente session, vise à renforcer les mesures déjà adoptées contre le régime franquiste et reproduit presque intégralement le texte de la résolution 39 (I). Par exemple, l'alinéa a) du quatrième paragraphe de cette résolution est reproduit presque textuellement au paragraphe 2 du projet polonais et le paragraphe 3 de ce dernier projet reprend le cinquième paragraphe de la résolution 39 (I). Le paragraphe 2 du projet de résolution polonais a été rejeté à la Première Commission par 31 voix contre 9, avec 16 abstentions, et le paragraphe 3 par 32 voix contre 10, avec 14 abstentions, alors qu'en 1946, l'Assemblée générale avait approuvé les paragraphes correspondants. L'esprit gouvernant la politique internationale a bien changé depuis 1946.

Si certains représentants prétendent que la Bolivie a changé d'attitude, ils sont dans l'erreur; c'est la politique du monde qui a changé. La politique contradictoire suivie par les grandes Puissances et leur perpétuelle rivalité ont obligé les petites Puissances à modifier leur politique et ont donné au monde un exemple des divergences, des contradictions et des rivalités qui les séparent.

On a soutenu que la résolution de 1946 s'inspirait de principes. Elle s'inspirait des recommandations de San-Francisco et de Potsdam, qui n'étaient que des recommandations politiques, découlant des vues politiques de l'époque. Si la politique des nations doit être fondée sur des principes, il conviendrait de savoir comment les appliquer à telle ou telle situation. Il y avait, peut-être, un danger fasciste en 1946: mais le danger réside ailleurs en 1949; le danger fasciste n'était pas plus grand que le danger qui vient de l'Est.

The representative of Bolivia recommended that the Members of the United Nations should be allowed to settle their relations with Franco Spain in accordance with their own ideas and the realities of the moment.

Mr. MAKIN (Australia) stated that from the moment of its inception the United Nations had consistently and firmly opposed the Franco régime. At the instance of the Mexican delegation, a solemn declaration had been approved at San Francisco in 1945¹ to the effect that membership of the United Nations would not be open to States whose régimes had been established with the aid of military forces belonging to countries which had waged war against the countries forming the United Nations, so long as those régimes remained in power. At the Potsdam Conference, the Governments of the United Kingdom, the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics had declared that they would not support a request for admission to the United Nations from the Franco Government.

Those two decisions had been recalled at the first part of the first session of the General Assembly, which had formally recommended, in resolution 32 (I), that Members of the United Nations should act in accordance with the letter and spirit of those statements in the conduct of their future relations with Spain. That obligation still remained.

In 1946 the Security Council had set up a Sub-Committee to investigate the facts with regard to the Spanish question.² The findings of that Sub-Committee had been that the Franco régime was, in origin, nature, structure and general conduct, a fascist régime established largely as a result of aid received from Hitler's Germany and Mussolini's Italy, upon which régimes it was modelled. It had been established that despite Allied protests, Franco had given substantial aid to the enemies of the United Nations during the late war. The Blue Division, the Spanish Legion of Volunteers and the Salvador Air Squadron had fought against the Soviet Union on the Eastern front from 1941 to 1945; Spain had seized Tangier in 1940, thereby committing a breach of international statute; and the fact that Spain had maintained a large army in Spanish Morocco had kept large numbers of Allied troops immobilized in North Africa. Moreover, the Sub-Committee had found that documentary evidence established the fact that Franco had been a guilty party with Hitler and Mussolini in the conspiracy to wage war against those countries which had later come together as the United Nations.

On the basis of those conclusions, the General Assembly had adopted resolution 39 (I) on 12 December 1946, in which it expressed its conviction that the Franco Government of Spain did not represent the Spanish people and that that Government, by its control of Spain, was making it impossible for the Spanish people to take part in international affairs with the peoples of the United Nations.

The situation had not changed in any way. Franco's conduct was the same; there was still no religious freedom in Spain; political prisoners had not been freed.

¹ See *United Nations Conference on International Organization*, document 1210, P/20.

² See *Official Records of the Security Council*, First Year, First Series, No. 2, 39th meeting.

Le représentant de la Bolivie recommande que l'on permette aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de régler leurs relations avec l'Espagne de Franco selon leurs propres idées et conformément aux réalités du moment.

M. MAKIN (Australie) souligne que depuis la phase initiale de son existence, l'Organisation des Nations Unies s'est opposée avec logique et fermeté au régime de Franco. Sur les instances de la délégation du Mexique, en 1945, on a approuvé à San-Francisco¹, une déclaration solennelle aux termes de laquelle les Etats dont les régimes avaient été établis avec l'aide de forces militaires appartenant à des ennemis des Etats constituant les Nations Unies ne pourraient pas être admis à l'Organisation, tant que ces régimes resteraient au pouvoir. A la Conférence de Potsdam, les Gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont déclaré qu'ils n'appuieraient pas une demande d'admission aux Nations Unies émanant du Gouvernement de Franco.

Ces deux décisions ont été rappelées à la première partie de la première session de l'Assemblée générale, laquelle a recommandé formellement, par la résolution 32 (I), que les Membres des Nations Unies se conforment à la lettre et à l'esprit de ces déclarations dans la conduite de leurs futures relations avec l'Espagne. Cette obligation subsiste encore aujourd'hui.

En 1946, le Conseil de sécurité a créé un Sous-Comité chargé d'enquêter sur les faits relatifs à la question espagnole². Ce Sous-Comité a conclu que le régime de Franco était par son origine, sa nature, sa structure et son comportement général, un régime fasciste établi dans une large mesure grâce à l'aide accordée par l'Allemagne hitlérienne et l'Italie fasciste et calqué sur le régime de ces deux pays. Il a établi que, malgré les protestations des Alliés, Franco a fourni une aide importante aux ennemis des Nations Unies pendant la dernière guerre. La division bleue, la Légion des volontaires espagnols et l'escadrille Salvador ont combattu contre l'Union soviétique sur le front de l'Est de 1941 à 1945; l'Espagne s'est emparée de Tanger en 1940, violant ainsi le statut international de cette ville; et le fait que l'Espagne entretenait une armée importante au Maroc espagnol a immobilisé des effectifs considérables des troupes alliées en Afrique du Nord. En outre, le Sous-Comité a découvert la preuve documentaire que Franco avait eu partie liée avec Hitler et Mussolini dans la préparation de la guerre contre les pays qui devaient par la suite s'associer sous le nom de Nations Unies.

Faisant siennes ces conclusions, l'Assemblée générale a adopté, le 12 décembre 1946, la résolution 39 (I) aux termes de laquelle elle se déclarait convaincue que le Gouvernement de Franco en Espagne ne représentait pas le peuple espagnol et que ce Gouvernement, par le contrôle qu'il exerçait sur l'Espagne, interdisait au peuple espagnol de participer aux affaires internationales avec les peuples des Nations Unies.

La situation n'a aucunement changé. La conduite de Franco est la même; il n'y a toujours pas de liberté de religion en Espagne; les prisonniers politiques n'ont pas été libérés.

¹ Voir *Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale*, document 1210, P/20.

² Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, première année, première série, No 2, 39ème séance.

The United States Secretary of State, Mr. Dean Acheson, had stated on 11 May 1949 that vital and fundamental freedoms, such as *habeas corpus*, the right of trial by jury, religious liberty, freedom of association and trade union rights, did not exist in Spain.

That was confirmed in a statement made on 27 April 1949 in the House of Commons by the United Kingdom Secretary of State for Foreign Affairs, Mr. Ernest Bevin, who, alluding to the closing of British Protestant chapels by the Spanish authorities, had said that he understood they had been closed solely on religious grounds.

It was obvious that Franco was the enemy of religious and political freedom and of organized labour, and was still pursuing those policies he had pursued as an ally of Hitler and Mussolini.

The Assembly had recently considered the question of religious and political freedom in Bulgaria and Hungary: could the United Nations pay any less attention to the evidence of similar infringements of fundamental freedoms and violations of human rights in Spain?

It was not enough to discuss the abstract question of the recall of ambassadors from Franco Spain: it was the principle behind that question that should concern the United Nations. Any decision to rescind or even modify resolution 39 (I) could be interpreted as an admission on the part of the United Nations that it was prepared to accept what it had formerly condemned. Such a thing must not come to pass.

Had there been an inquiry which had shown that conditions in Spain had improved and that democratic practices had been restored, a different line of conduct would have been possible; but in the absence of any such investigation there was no reason to doubt that the system in Spain was still of the kind against which the countries of the United Nations had waged war for so many costly years. The United Nations could not, therefore, change the position it had already adopted.

In conclusion, Mr. Makin remarked on the fact that several Members had stated in the First Committee that although they were against Franco Spain and had no reason to believe that there had been any change, they intended to abstain from voting. In his opinion, those who were opposed to the Franco régime should make that clear by their vote; the only way to indicate that there should be no change in the attitude of the United Nations was to vote against the proposed change. For that reason, the Australian delegation would vote against the draft resolution sponsored by the delegations of Bolivia, Brazil, Colombia and Peru and submitted to the Assembly by the First Committee.

Mr. EBAN (Israel) pointed out that since his delegation had entered the discussion only after it had passed through the Committee stage, it would normally have refrained from any attempt to influence the outcome of the debate. In the case under consideration, however, the deepest considerations of principle and conscience were involved.

M. Dean Acheson, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Etats-Unis a dit, dans une déclaration qu'il a faite le 11 mai 1949, que les libertés essentielles et fondamentales, telles que le principe de l'*habeas corpus*, le droit d'être jugé par un jury, la liberté de religion, la liberté d'association et la liberté syndicale n'existaient pas en Espagne.

Cela est confirmé par la déclaration faite le 27 avril 1949, à la Chambre des Communes, par M. Ernest Bevin, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, qui a dit, à propos de la fermeture de chapelles protestantes britanniques par les autorités espagnoles, que, pour autant qu'il sût, ces chapelles avaient été fermées pour des motifs d'ordre purement religieux.

Il est évident que Franco est l'ennemi de la liberté de religion, de la liberté politique et du travail organisé, et qu'il continue à poursuivre la politique qu'il pratiquait en tant qu'allié de Hitler et de Mussolini.

Récemment, l'Assemblée a examiné la question de la liberté de la religion et de la liberté politique en Bulgarie et en Hongrie; les Nations Unies peuvent-elles accorder moins d'attention à la preuve d'identiques violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme en Espagne?

Il ne suffit pas de discuter la question abstraite du rappel des ambassadeurs de l'Espagne franquiste; c'est du principe que soulève cette question que les Nations Unies doivent se préoccuper. Toute décision d'annuler ou même de modifier la résolution 39 (I) pourrait être interprétée comme une admission implicite de la part de l'Organisation des Nations Unies, qu'elle est prête à accepter ce qu'elle a antérieurement condamné. Pareille chose ne doit pas se produire.

S'il y avait eu une enquête établissant que la situation en Espagne se fût améliorée et que des pratiques démocratiques eussent été rétablies, on aurait pu adopter une toute autre ligne de conduite; mais en l'absence de toute enquête de ce genre, tout permet de croire que le régime de l'Espagne a conservé le caractère de celui contre lequel les Nations Unies ont combattu pendant de si longues et si dures années. Les Nations Unies ne peuvent donc pas modifier l'attitude qu'elles ont déjà adoptée.

En conclusion, M. Makin attire l'attention sur le fait suivant: plusieurs Membres ont déclaré à la Première Commission que tout en étant hostiles à l'Espagne de Franco et bien qu'il n'aient pas la moindre raison de croire qu'un changement quelconque soit survenu dans ce pays, ils se proposent de s'abstenir de voter. A son avis, ceux qui sont contre le régime de Franco doivent marquer leur opposition par la façon dont ils voteront; la seule manière d'indiquer qu'on ne doit apporter aucune modification à l'attitude de l'Organisation des Nations Unies, c'est de voter contre la proposition soumise à l'Assemblée. C'est pourquoi la délégation de l'Australie votera contre le projet de résolution présenté par les délégations de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie et du Pérou, et soumis à l'Assemblée générale par la Première Commission.

M. EBAN (Israël) fait remarquer que sa délégation, n'ayant pas assisté aux séances que la Commission a consacrées à la question, se serait abstenue normalement de tenter d'influer sur la conclusion des débats. Toutefois la question actuelle met en jeu des considérations morales et des principes fondamentaux.

The United Nations had arisen out of the sufferings of a martyred generation, which included six million Jewish dead. One million Jewish children had been thrown into furnaces or gas chambers; so long as the history of Israel lasted, it could not for one moment lose sight of that frightful crime of organized inhumanity. That memory alone would determine Israel's attitude.

While the Israeli delegation would not for one moment assert that the Spanish régime had had any direct part in the policy of extermination, it did assert that Franco Spain had been an active and sympathetic ally of the régime which had been responsible for that policy, and thus contributed to its effectiveness.

In defining its position on the draft resolution, the Israeli delegation was not referring to the specific question of diplomatic representation, nor was it implying any criticism of the Spanish people. Although Israel was attached to the principle of parliamentary democracy, it had no intention of criticizing another régime, alien as that régime might be to the Israeli conception. For Israel the essential point was the association of the Franco régime with the nazi-fascist alliance which had corroded the moral foundations of civilized life and inflicted upon the human race its most terrible and devastating ordeal. The Franco régime, which had accepted, welcomed and supported the prospect of nazi supremacy in Europe and indeed throughout the world, was the only survivor of that coalition. Had that supremacy been established, not only would the State of Israel not have existed and the Jewish people and their ancient civilization have vanished from the earth, but the United Nations itself would not have come into being, and democracy throughout the world would have gone down in irrevocable ruin.

There were, therefore, the most compelling reasons, both universal and particular, why Israel was bound in all conscience and responsibility to vote against the draft resolution of the First Committee.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) stated that he wished to reply to various points which had been raised by different representatives during the discussion, and in particular to one baseless accusation that had been levelled against his country. He pointed out that, prior to the closing of the list of speakers, he had requested the President to add his name to the list, but that his request had been refused.

The PRESIDENT stated that it was quite impossible to admit any general right of reply in the type of debate which had just taken place. If that right were extended to the Polish representative who had spoken second in the debate, it could not be refused to other representatives whose statements had been criticized. Moreover, the list of speakers had been closed at the 213th meeting.

He would, however, in accordance with the rules of procedure, allow the Polish representative to reply to the specific statement of the United Kingdom representative with regard to the alleged supply by Poland of certain engines and propellers to Franco Spain which, he understood, was the point to which Mr. Katz-Suchy had referred.

L'Organisation des Nations Unies est née des souffrances d'une génération martyrisée. Six millions de Juifs sont morts. Un million d'enfants juifs ont été jetés dans les fours crématoires ou les chambres à gaz. Aussi longtemps que vivra Israël, le souvenir de cette effrayante manifestation d'inhumanité systématique restera constamment présent à sa mémoire et lui dictera son attitude.

La délégation d'Israël n'affirmera certes pas que le régime espagnol a joué un rôle direct dans cette politique d'extermination; elle affirme toutefois que l'Espagne de Franco a été la collaboratrice active et l'amie du régime responsable de cette politique, et qu'elle a donc contribué à sa puissance.

Définissant son attitude à l'égard du projet de résolution, la délégation d'Israël ne discute pas la question particulière de la représentation diplomatique et n'entend pas formuler de critique implicite à l'adresse du peuple espagnol. Si attaché qu'il soit aux principes de la démocratie parlementaire, Israël n'a pas l'intention de critiquer un autre régime, quelque différent qu'il puisse être de sa propre conception. La question essentielle, pour Israël, réside dans l'alliance du régime franquiste avec le bloc nazi-fasciste qui a sapé les fondements moraux de la civilisation et infligé à la race humaine la plus terrible et la plus destructive des épreuves qu'elle ait jamais subies. Le régime franquiste, qui a accueilli avec faveur et soutenu les plans nazis de suprématie européenne et mondiale, est l'unique survivant de la coalition. Si cette suprématie du nazisme avait été établie, non seulement l'Etat d'Israël n'aurait jamais existé et le peuple juif et sa vieille civilisation auraient disparu de la surface de la terre, mais l'Organisation des Nations Unies n'aurait pas vu le jour et dans le monde entier la démocratie aurait été irrévocablement condamnée à périr.

C'est donc pour ces raisons impérieuses, à la fois générales et nationales, qu'Israël, pleinement conscient de ses responsabilités, s'estime obligé de voter contre le projet de résolution de la Première Commission.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) voudrait répondre aux diverses questions qu'ont soulevées plusieurs représentants au cours du débat, et notamment à une accusation dénuée de fondement dont son pays a fait l'objet. Il fait remarquer qu'avant la clôture de la liste des orateurs, il a demandé au Président d'ajouter son nom à la liste et que le Président a refusé.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il est absolument impossible d'accorder un droit général de réponse au cours d'un débat comme celui qui vient d'avoir lieu. Si l'on reconnaissait maintenant ce droit au représentant de la Pologne qui a été le deuxième orateur à parler au cours du débat, on ne pourrait le refuser aux autres représentants dont les déclarations ont été critiquées. D'autre part, la liste des orateurs a été close lors de la 213^{ème} séance.

Toutefois, conformément au règlement intérieur, le Président permettra au représentant de la Pologne de répondre à la déclaration du représentant du Royaume-Uni, selon laquelle la Pologne aurait fourni des moteurs et des hélices d'avion à l'Espagne franquiste, car c'est là, croit-il, la déclaration que M. Katz-Suchy désire relever.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) regretted that his reply was to be limited to that one specific point, since there were a number of points to which he would have liked to reply.

After repeating the charge he had made earlier and which the United Kingdom representative had refuted, namely, that jet-propelled aircraft and armoured trucks had been delivered to Spain by the United Kingdom, Mr. Katz-Suchy proceeded to deny categorically that Poland had ever supplied aircraft, engines or propellers of any kind to Franco Spain, either directly or through an intermediary. Poland had no commercial relations with Franco Spain, just as it had no diplomatic relations with that country, having recognized the Spanish Republican Government.

The PRESIDENT ruled, as had the President of the second session of the General Assembly,¹ that the adoption of the draft resolution introduced jointly by the delegations of Bolivia, Brazil, Colombia and Peru and submitted to the Assembly by the First Committee (A/825) would require a two-thirds majority.

A vote was taken by roll-call, as follows:

Ecuador, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: Ecuador, Egypt, El Salvador, Greece, Honduras, Iceland, Iraq, Lebanon, Liberia, Nicaragua, Pakistan, Paraguay, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Siam, Syria, Turkey, Union of South Africa, Venezuela, Yemen, Argentina, Bolivia, Brazil, Colombia, Dominican Republic.

Against: Guatemala, India, Israel, Mexico, New Zealand, Norway, Panama, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Uruguay, Yugoslavia, Australia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

Abstaining: Ethiopia, France, Haiti, Iran, Luxembourg, Netherlands, Sweden, United Kingdom, United States of America, Afghanistan, Belgium, Burma, Canada, Chile, China, Denmark.

The result of the vote was 26 in favour, 15 against, and 16 abstentions.

The draft resolution was not adopted, having failed to obtain the required two-thirds majority.

The PRESIDENT stated that he would put the draft resolution submitted by Poland (A/860) to the vote.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) asked for a roll-call vote, paragraph by paragraph.

The PRESIDENT put paragraph 1 to the vote.

A vote was taken by roll-call, as follows:

Iran, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, France, Guatemala.

Against: Luxembourg, Netherlands, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru,

¹ See Official Records of the second session of the General Assembly, Plenary Meetings, Volume II, 118th meeting.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) regrette de devoir se borner à un point particulier, car il aurait aimé répondre sur bon nombre d'autres points.

Le représentant de la Pologne reprend d'abord l'accusation qu'il avait déjà formulée et que le représentant du Royaume-Uni a réfutée, à savoir que des avions à réaction et des camions blindés ont été livrés par le Royaume-Uni à l'Espagne; il nie, d'autre part, catégoriquement que la Pologne ait jamais fourni, directement ou par un intermédiaire quelconque, des avions, des moteurs ou des hélices d'aucune sorte à l'Espagne de Franco; il déclare enfin que la Pologne, qui a reconnu le Gouvernement républicain espagnol, n'entretient ni relations commerciales, ni relations diplomatiques avec le régime franquiste.

Le PRÉSIDENT décide, comme l'avait fait le Président de la deuxième session de l'Assemblée générale¹, que la décision sur le projet de résolution présenté en commun par les délégations de la Bolivie, du Brésil, de la Colombie et du Pérou, et soumis à l'Assemblée par la Première Commission (A/852) devra être prise à la majorité des deux tiers.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Equateur, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Equateur, Egypte, Salvador, Grèce, Honduras, Islande, Irak, Liban, Libéria, Nicaragua, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Siam, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Venezuela, Yémen, Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, République Dominicaine.

Votent contre: Guatemala, Inde, Israël, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie, Australie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

S'abstiennent: Ethiopie, France, Haïti, Iran, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Afghanistan, Belgique, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Danemark.

Il y a 26 voix pour, 15 contre, et 16 abstentions.

N'ayant pas obtenu la majorité requise des deux tiers, le projet de résolution n'est pas adopté.

Le PRÉSIDENT annonce qu'il va mettre aux voix le projet de résolution de la Pologne (A/860).

M. KATZ-SUCHY (Pologne) demande la division et le vote par appel nominal.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 1.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Iran, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, France, Guatemala.

Votent contre: Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay,

¹ Voir les Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, séances plénières, volume II, 118ème séance.

Sweden, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Venezuela, Argentina, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Greece, Honduras, Iceland.

Abstaining: Iran, Iraq, Israel, Lebanon, Liberia, New Zealand, Philippines, Saudi Arabia, Siam, Syria, Uruguay, Yemen, Afghanistan, Australia, Burma, Chile, Egypt, Ethiopia, Haiti, India.

The result of the vote was 8 in favour, 28 against, and 20 abstentions.

The paragraph was rejected.

The PRESIDENT put paragraph 2 to the vote.

A vote was taken by roll-call, as follows:

Denmark, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: France, Guatemala, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

Against: Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Greece, Honduras, Iceland, Lebanon, Luxembourg, Netherlands, Nicaragua, Norway, Pakistan, Paraguay, Peru, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Venezuela, Argentina, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, China, Colombia.

Abstaining: Ethiopia, Haiti, India, Iran, Iraq, Israel, Liberia, New Zealand, Panama, Philippines, Saudi Arabia, Siam, Uruguay, Yemen, Afghanistan, Australia, Burma, Chile.

The result of the vote was 8 in favour, 30 against, and 18 abstentions.

The paragraph was rejected.

The PRESIDENT put paragraph 3 to the vote.

A vote was taken by roll-call, as follows:

Venezuela, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, France, Guatemala, India, Israel, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Venezuela, Yemen, Argentina, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Greece, Honduras, Iceland, Iraq, Lebanon, Luxembourg, Netherlands, Nicaragua, Norway, Pakistan, Paraguay, Peru, Saudi Arabia, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America.

Abstaining: Afghanistan, Australia, Burma, Chile, Ethiopia, Haiti, Iran, Liberia, New Zealand, Panama, Philippines, Siam, Uruguay.

The result of the vote was 10 in favour, 33 against, and 13 abstentions.

The paragraph was rejected.

The PRESIDENT put paragraph 4 to the vote.

A vote was taken by roll-call, as follows:

Siam, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugo-

Pérou, Suède, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Grèce, Honduras, Islande.

S'abstiennent: Iran, Irak, Israël, Liban, Libéria, Nouvelle-Zélande, Philippines, Arabie saoudite, Siam, Syrie, Uruguay, Yémen, Afghanistan, Australie, Birmanie, Chili, Egypte, Ethiopie, Haïti, Inde.

Il y a 8 voix pour, 28 contre, et 20 abstentions.

Le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 2.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Danemark, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: France, Guatemala, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

Votent contre: Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Grèce, Honduras, Islande, Liban, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Colombie.

S'abstiennent: Ethiopie, Haïti, Inde, Iran, Irak, Israël, Libéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Philippines, Arabie saoudite, Siam, Uruguay, Yémen, Afghanistan, Australie, Birmanie, Chili.

Il y a 8 voix pour, 30 contre, et 18 abstentions.

Le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 3.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Venezuela, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, France, Guatemala, Inde, Israël, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Venezuela, Yémen, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Grèce, Honduras, Islande, Irak, Liban, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Afghanistan, Australie, Birmanie, Chili, Ethiopie, Haïti, Iran, Libéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Philippines, Siam, Uruguay.

Il y a 10 voix pour, 33 contre, et 13 abstentions.

Le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 4.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Siam, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes so-

slavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, France, Guatemala, Poland.

Against: Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Venezuela, Yemen, Argentina, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Greece, Honduras, Iceland, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Netherlands, Nicaragua, Norway, Pakistan, Paraguay, Peru, Saudi Arabia.

Abstaining: Siam, Uruguay, Afghanistan, Australia, Burma, Ethiopia, Haiti, India, Iran, Israel, New Zealand, Panama, Philippines.

The result of the vote was 8 in favour, 35 against, and 13 abstentions.

The paragraph was rejected.

The PRESIDENT put paragraph 5 to the vote.

A vote was taken by roll-call, as follows:

Lebanon, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Guatemala.

Against: Lebanon, Liberia, Luxembourg, Netherlands, Nicaragua, Norway, Pakistan, Paraguay, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Venezuela, Yemen, Argentina, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Greece, Honduras, Iceland, Iraq.

Abstaining: New Zealand, Panama, Siam, Uruguay, Afghanistan, Australia, Burma, Chile, Ethiopia, France, Haiti, India, Iran.

The result of the vote was 7 in favour, 35 against, and 13 abstentions.

The paragraph was rejected.

The PRESIDENT put paragraph 6 to the vote.

A vote was taken by roll-call, as follows:

The Ukrainian Soviet Socialist Republic, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, France, Poland.

Against: Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Venezuela, Yemen, Argentina, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Egypt, El Salvador, Greece, Honduras, Iceland, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Netherlands, Nicaragua, Norway, Pakistan, Paraguay, Peru, Saudi Arabia, Sweden, Syria, Turkey.

Abstaining: Uruguay, Afghanistan, Australia, Burma, Chile, Ecuador, Ethiopia, Guatemala, Haiti, India, Iran, Israel, New Zealand, Panama, Philippines, Siam.

The result of the vote was 7 in favour, 33 against, and 16 abstentions.

The paragraph was rejected.

viétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, France, Guatemala, Pologne.

Votent contre: Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Yémen, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Grèce, Honduras, Islande, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Arabie saoudite.

S'abstiennent: Siam, Uruguay, Afghanistan, Australie, Birmanie, Ethiopie, Haïti, Inde, Iran, Israël, Nouvelle-Zélande, Panama, Philippines.

Il y a 8 voix pour, 35 contre, et 13 abstentions.

Le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 5.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Liban, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Guatemala.

Votent contre: Liban, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Yémen, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Grèce, Honduras, Islande, Irak.

S'abstiennent: Nouvelle-Zélande, Panama, Siam, Uruguay, Afghanistan, Australie, Birmanie, Chili, Ethiopie, France, Haïti, Inde, Iran.

Il y a 7 voix pour, 35 contre, et 13 abstentions.

Le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 6.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la République socialiste soviétique d'Ukraine, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, France, Pologne.

Votent contre: Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Yémen, Argentine, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Salvador, Grèce, Honduras, Islande, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Turquie.

S'abstiennent: Uruguay, Afghanistan, Australie, Birmanie, Chili, Equateur, Ethiopie, Guatemala, Haïti, Inde, Iran, Israël, Nouvelle-Zélande, Panama, Philippines, Siam.

Il y a 7 voix pour, 33 contre, et 16 abstentions.

Le paragraphe est rejeté.

Mr. KATZ-SUCHY (Poland) declared that he was willing to accept a vote by show of hands on paragraph 7.

Mr. ENTEZAM (Iran) asked for a vote by roll-call.

The PRESIDENT put paragraph 7 to the vote.

A vote was taken by roll-call, as follows:

Australia, having been drawn by lot by the President, voted first.

In favour: Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Against: Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France, Greece, Guatemala, Honduras, Iceland, India, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Venezuela, Yemen, Afghanistan, Argentina.

Abstaining: Burma, Haiti, Israel, Uruguay.

The result of the vote was 6 in favour, 46 against and 4 abstentions.

The paragraph was rejected.

The PRESIDENT called for a vote by show of hands on paragraph 8.

The paragraph was rejected by 36 votes to 6, with 11 abstentions.

The PRESIDENT called for a vote by show of hands on paragraphs 9 to 13.

The paragraphs were rejected by 40 votes to 6, with 5 abstentions.

The PRESIDENT put the Polish draft resolution as a whole to the vote.

The draft resolution was rejected by 40 votes to 6, with 7 abstentions.

The meeting rose at 7.35 p.m.

TWO HUNDRED AND FIFTEENTH PLENARY MEETING

*Held at Flushing Meadow, New York,
on Monday, 16 May 1949, at 9.15 p.m.*

President: Mr. H. V. EVATT (Australia).

172. Refugees and displaced persons: report of the Third Committee (A/871)

In the absence of the Rapporteur, the PRESIDENT submitted to the General Assembly the Third Committee's report and the accompanying draft resolution (A/871), and the Polish draft resolution (A/883).

Mr. ALTMAN (Poland) reminded the General Assembly that the question of refugees and displaced persons was on its agenda for the fourth time. That problem should have been solved long since; unfortunately it had not, and four years after the end of hostilities there were still, in the western zones of Germany and Austria, a

M. KATZ-SUCHY (Pologne) déclare qu'il est prêt à accepter un vote à main levée sur le paragraphe 7.

M. ENTEZAM (Iran) demande qu'il soit procédé au vote par appel nominal.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 7.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Australie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent contre: Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Éthiopie, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine.

S'abstiennent: Birmanie, Haïti, Israël, Uruguay.

Il y a 6 voix pour, 46 voix contre, et 4 abstentions.

Le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe 8; le vote a lieu à main levée.

Par 36 voix contre 6, avec 11 abstentions, le paragraphe est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix les paragraphes 9 à 13; le vote a lieu à main levée.

Par 40 voix contre 6, avec 5 abstentions, les paragraphes 9 à 13 sont rejetés.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'ensemble du projet de résolution de la Pologne.

Par 40 voix contre 6, avec 7 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

La séance est levée à 19 h. 35.

DEUX CENT QUINZIÈME SEANCE PLÉNIÈRE

*Tenue à Flushing Meadow, New-York,
le lundi 16 mai 1949, à 21 h. 15.*

Président: M. H. V. EVATT (Australie).

172. Réfugiés et personnes déplacées: rapport de la Troisième Commission (A/871)

En l'absence du Rapporteur, le PRÉSIDENT présente à l'Assemblée le rapport de la Troisième Commission et le projet de résolution qui l'accompagne (A/871), ainsi qu'un projet de résolution de la Pologne (A/883).

M. ALTMAN (Pologne) rappelle que c'est la quatrième fois que le problème des réfugiés et personnes déplacées est porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ce problème aurait dû être résolu depuis longtemps; malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Quatre ans après la fin des hostilités, il reste, dans la zone occidentale de